



André Vachon (1933-2003)

Pierre Trépanier

Number 58, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1008120ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1008120ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trépanier, P. (2004). André Vachon (1933-2003). *Les Cahiers des dix*, (58), 135–169. <https://doi.org/10.7202/1008120ar>

Article abstract

André Vachon left us in 2003 after a life devoted to history and an illustrious career as academic, archivist, editor, and administrator. As one who had André Vachon's confidence and who benefited from his advice, Pierre Trépanier recalls here the scholar, the humanist and the intellectual who did not mistake criticism for a simple report or a complacent review. An architect of the *Dictionary of Canadian Biography*, André Vachon himself wrote several articles that remain models of historiography. His *Histoire du notariat* and *Ramas* as well as several of his contributions to the *Cahiers des Dix* are among his best writings. A master stylist and language connoisseur, André Vachon was an outstanding writer whose sober and concise prose evokes, in a personal manner, the classics that he so loved. Beyond his works, Pierre Trépanier shows us the friend and the man of faith and conviction that was André Vachon.

André Vachon (1933-2003)

PAR PIERRE TRÉPANIÉ

*Ah! ce sont ces morts-là qui m'ont appris à regarder
les vivants marcher!* – PAUL CLAUDEL¹

Veut-on prendre rapidement la mesure de notre regretté confrère André Vachon en tant qu'historien? On n'a qu'à lire l'article substantiel qu'il a consacré à Louis Jolliet dans le *Dictionnaire biographique du Canada*², sujet difficile en raison de la documentation lacunaire. On y admire l'œuvre d'un maître de l'histoire. On en reçoit une leçon de critique historique. On est frappé de la finesse et de la précision de l'analyse. La vigueur et la solidité de la synthèse impressionnent. Pour ma part, davantage que ces qualités, incontestables, j'apprécie l'écrivain, magnifiquement doué et souverainement discipliné. Je considère qu'ici il touche à l'idéal.

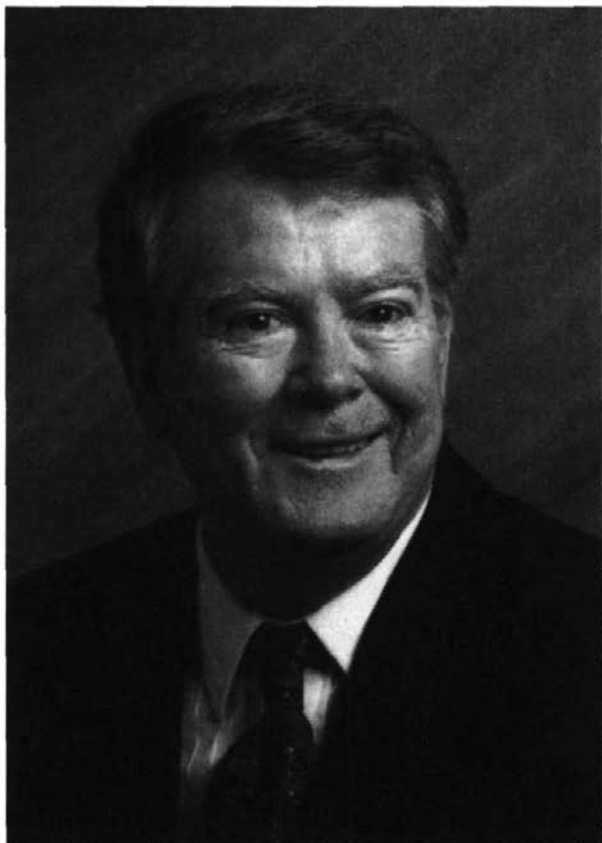
Les classiques fournissent à André Vachon ses modèles; à leur école, il est devenu un prosateur de grande classe. Tout lecteur qui ne confond pas dépouillement et sécheresse en conviendra. Sa prose vaut d'abord par la composition, c'est-à-dire le plan et la disposition. Chez lui, l'arrangement de la matière est à la

1. L'archéologue dans *le Soulier de satin* (1928-1929), deuxième journée, scène v.
2. ANDRÉ VACHON, « Jolliet, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada [DBC]*, t. 1, p. 404-410.

fois organique, chronologique et géographique. L'harmonie des lignes d'ensemble ne trahit pas l'effort. L'imagination, active, reste soumise à la raison. Le mot de Claudel, un peu à l'étroit dans le classicisme, souligne l'antithèse : « L'ordre est le plaisir de la raison ; mais le désordre est le délice de l'imagination³. » Parce qu'il appartenait à l'école classique et parce qu'il était historien dans l'acception la plus exigeante du mot, Vachon était un épicurien de l'ordre.

Sa prose se recommande aussi par le style au point que je le qualifierais d'historien-styliste par excellence de sa génération. Avec raison, il n'a jamais cru que la sobriété qui sied à l'historien

exclut l'expressivité, ni le rythme. Le trait le plus caractéristique de sa manière est sans doute la concision, vertu classique s'il en est⁴. Dix-septiémiste par profession, il l'était aussi par goût. Boileau, La Bruyère, La Fontaine, Pascal, Bossuet et, au siècle suivant, Vauvenargues l'avaient convaincu que le travail du style consiste d'abord dans l'émondage. Rayer est douloureux ; la paresse ne fait pas la guerre à l'à-peu-près. La formule, la maxime lui venait avec une facilité déconcertante. Je n'ai pas réussi à le persuader d'en publier un recueil.



*André Vachon
(1933-2003)*

3. *Le Soulier de satin*, introduction.

4. Il m'écrivait un jour : tel article, « fort court, m'a néanmoins paru manquer singulièrement de concision » (ANDRÉ VACHON à Pierre Trépanier, 19 juin 1990, Archives de l'auteur [AA]).

Variée, sa prose joue à bon escient de la phrase courte et de la phrase longue, et cette dernière ne s'embrouille jamais. En effet, les textes de Vachon sont d'une correction syntaxique impeccable. Son vocabulaire, étendu et précis, le prémunit contre le barbarisme. Son intransigeance au chapitre de la correction linguistique et formelle le poussait à une sévérité, qui, en de rares occasions, confina à la férocité⁵.

Tous ces dons servaient une interprétation historique rigoureuse, critique, mais fondamentalement traditionaliste. C'est à tort qu'on l'a opposé à Groulx comme à son contraire : ces deux grands historiens s'entendent sur l'essentiel. Témoin ces généralisations tirées du travail sur Jolliet : « Ainsi retrouve-t-on, heureusement conjuguées dans l'expédition de 1673, les deux grandes forces qui sont à l'origine de l'étonnante expansion territoriale de la colonie : les impératifs du commerce et le zèle apostolique⁶. » Et en conclusion : « Sans conteste, le Canadien Louis Jolliet est l'une des plus authentiques et des plus parfaites réussites de cette bâtisseuse d'hommes que fut la Nouvelle-France⁷. »

Dur dans la critique, Vachon savait s'enthousiasmer, dans son œuvre d'historien et dans la vie. M'accueillant avant les autres à ma première réunion des Dix⁸ — comme il convenait, je suppose, puisqu'il avait parrainé mon élection à la Société —, il m'initia aux usages de notre petite académie, me brossa un tableau flatteur de chacun de ses membres et s'attarda à l'éditeur de ses cahiers, monsieur Lucius Laliberté, qu'il me présenta comme un libraire connaissant à fond son métier. — J'apprendrais plus tard que les efforts communs de Vachon et de monsieur Laliberté avaient sauvé de la disparition *les Cahiers des Dix*. — La sincérité et la chaleur de l'éloge me révélaient un aspect de la personnalité de Vachon que j'observerai souvent dans la suite de nos rapports au sein de la Société. Par exemple, il exprima un jour son contentement enthousiaste au confrère Pierre Savard de la façon suivante : « Mon vieil intérêt pour la littérature s'est soudain éveillé quand j'ai commencé la lecture de votre article sur "notre Péguy".

5. Il m'est arrivé, en d'autres circonstances, de faire remarquer à notre confrère qu'un peu de diplomatie pourrait atténuer les brûlures d'amour-propre qu'occasionnaient ses jugements parfois impitoyables, ce qui ne veut pas dire infondés, dans presque tous les cas. Il m'opposait alors cet argument : « c'est mon expérience qu'une formule "lénifiante" [...] ne fait qu'accroître la cruauté du refus, car l'auteur n'est jamais dupe de ce procédé » (ANDRÉ VACHON à Pierre Trépanier, 19 juin 1990, AA). — Puriste, il récusait les décisions du dictionnaire *Robert*, s'en remettant au *Littre* et à l'Académie française (ANDRÉ VACHON à Pierre Trépanier, 5 juin 1990, AA).

6. *DBC*, t. 1, p. 406.

7. *DBC*, t. 1, p. 410.

8. Le vendredi 27 mai 1988 ; j'avais été élu en février.

Que de souvenirs littéraires, si bien évoqués! Je vous en félicite, et vous dis mon étonnement et mon admiration devant une si abondante documentation, — à croire que rien ne vous a échappé⁹. »

Il n'y avait pas de meilleur commensal que lui. Le pot de l'amitié le réjouissait; il l'affectionnait parfois un peu immodérément. Il avait de l'esprit; son humour amusait. On s'en fera une idée en lisant sa préface à la livraison de 1972 des *Cahiers des Dix* ou sa note sur le premier cabaretier de Québec, J. Boisdon, « à la fois, note-t-il, un nom, une raison sociale et une devise¹⁰ ». Profondément humain, il s'associait à vos joies et à vos peines. Une épreuve fondait-elle sur vous, un bout de lettre, un coup de fil de sa part vous encourageait, s'accompagnait parfois d'un conseil. Respectueux de la liberté de chacun, il supportait mal toute atteinte à la sienne. Tolérant, il vouait à ses principes une fidélité sans faille, tout en ayant pour les uns et les autres des indulgences touchantes. Sa conversation était familière, ne reculant pas devant des expressions vigoureusement populaires. Rien d'empesé chez cet observateur ironique des pète-sec, des pisse-vinaigre, des collets montés.

Catholique de naissance et croyant de conviction, il avait une foi aussi sincère qu'elle était peu ostentatoire. À l'évidence, leurs convictions religieuses rapprochaient Lucien Campeau, Pierre Savard et lui-même. Il signait dans la *Revue Sainte-Anne* une chronique d'apologétique, originale et d'une haute tenue littéraire, intitulée « Lettres à Clara ». L'orthodoxie n'en a jamais été contestée. Les lettres 51 et 52 s'élèvent contre le relativisme, affirment que la vérité objective existe et soutiennent qu'avoir la foi et avoir la vérité, c'est tout un¹¹. Je lui ai suggéré en vain de réunir en livre ces lettres, dont, à juste titre, il n'était pas peu fier. Une sorte de pudeur l'avait incité à s'éloigner discrètement de ses amis dans les derniers temps de sa vie. J'en ignore donc le détail. Néanmoins sa foi en Jésus-Christ le Ressuscité était si fort chevillée à son âme qu'il n'a pu douter jamais de sa propre résurrection. Il était un homme d'espérance. Il se battait courageusement contre les coups du sort, mais il avait appris la grandeur de la résignation devant l'inévitable. À cause de sa foi et aussi par traditionalisme, il adhérait à l'enseignement de doña Musique: « Plutôt que de nous opposer aux choses il n'y a qu'à nous embarquer adroitement sur leur mouvement bienheureux¹²! » J'en veux quand même un peu à la vie d'avoir tant tardé à me mettre sur la route de ce

9. ANDRÉ VACHON à Pierre Savard, 5 juillet 1990 (copie), AA.

10. ANDRÉ VACHON, « Préface », *Les Cahiers des Dix*, n° 37 (1972), p. 7-8; « Cinq notes sur la Nouvelle-France », *C.D.*, n° 39 (1974), p. 119-145, voir p. 123.

11. ANDRÉ VACHON, « Lettres à Clara », *Revue Sainte Anne* (septembre 1992), p. 358-359.

12. *Le Soulier de satin*, troisième journée, scène première. Il me semble que l'inspiration maurrassienne de cet apophtegme est incontestable.

confrère cultivé, savant, probe, à la personnalité si attachante. Il y a de ces rencontres déterminantes qui illuminent les carrefours de l'existence ; il faut les mendier à la Providence.

* * *

André Vachon naquit en pleine crise économique, le 2 décembre 1933, à Québec, rue Saint-Eustache, à l'ombre du Parlement, pour ainsi dire¹³. Sa famille s'installa bientôt à Saint-François-d'Assise, dans le quartier Limoilou. Une rivière, des champs, des bois, un étang offraient à ce garçon vigoureux le plus merveilleux des terrains de jeux. Il aimait le sport, le ski surtout. Après le cours primaire au pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague, des sœurs de la Charité de Québec, rue Richelieu, il fut élève au séminaire rédemptoriste Saint-Alphonse, à Sainte-Anne-de-Beaupré, une des influences essentielles de son destin. Il me confia s'y être adapté aisément et y avoir été heureux. Il faut dire que cet établissement, édifié sur les traditions de l'humanisme chrétien, passait pour novateur. Il offrait un enseignement d'une richesse toute moderne : littératures étrangères, théâtre, pour lequel Vachon se passionna, traditions populaires, beaux-arts étaient au programme. Les élèves étaient associés à la gestion de la maison. Il y acquit sa solide formation religieuse. Il publia ses premiers textes dans le journal des collégiens, entre autres des critiques cinématographiques, qu'il redécouvrirait à la retraite, s'étonnant de leur qualité et de leur intérêt. Il y resta jusqu'à la fin de la Rhétorique, soit six ans.

En 1952, il poursuivit ses études au Séminaire de Québec. Ses cours de philosophie étaient donnés à l'Université Laval. Nul éblouissement, ici, contrairement à ce qui s'était produit au séminaire Saint-Alphonse pour la littérature. La logique retint toutefois son attention. Il connut bien à cette époque Jean-Noël Tremblay, ancien de Saint-Alphonse, qui allait devenir ministre des Affaires culturelles de 1966 à 1970. Puis, en 1954, un double baccalauréat en poche — ès arts et en philosophie —, il laissa sa prédilection pour la critique littéraire le pousser vers la faculté des lettres. La licence comportait quatre certificats. Il choisit sans hésiter la littérature française, le latin et la linguistique. Et pour quatrième certificat ? Finalement, ce fut l'histoire canadienne. Les leçons de Marcel

13. Philippe Sylvain, son confrère à la Société des Dix, avec lequel il s'était lié d'amitié, accepta d'être son parrain à la Société royale du Canada et de prononcer l'allocation de présentation. Vachon n'avait donc que 41 ans quand il y fut élu. La présentation par Sylvain fournit beaucoup de détails, qu'il tenait à l'évidence de la meilleure source possible, soit le nouvel académicien lui-même. PHILIPPE SYLVAIN, « Présentation de M. André Vachon » (19 octobre 1974), Louis-Philippe Audet, éd., *Présentation de M^{re} Louis-Albert Vachon, M. André Vachon, de M^{lle} Rina Lasnier, M. Gilles Lalonde, et de M. Raymond Breton, Naïm Kattan à la Société royale du Canada*, Société royale du Canada, Section des Lettres et sciences humaines, Année académique 1974-1975, p. 35-42.

Trudel lui firent prendre conscience de sa vocation d'historien. Rencontre décisive. Pourtant, de Marcel Trudel, il ne m'a jamais parlé avec ferveur, comme l'on fait d'un maître. Il s'inscrivit donc à autant de cours que possible dans le domaine des lettres et des sciences humaines, cherchant à se doter d'une vaste culture dans une perspective humaniste. Il eut pour professeurs, entre autres et outre Marcel Trudel, Félix-Antoine Savard, Gaston Dulong et, parmi les plus jeunes, notre confrère Claude Galarneau. Il obtint une licence ès lettres, puis un diplôme d'études supérieures en histoire. Il épousa Rita Huot, secrétaire à l'université, éprise elle aussi du Beau et du Vrai.

Son mémoire de licence attira immédiatement l'attention sur le jeune érudit, qui se rendit à Vaudreuil, plus précisément à la baie des Ormes, pour apporter son manuscrit au chanoine Lionel Groulx¹⁴. Il garda un agréable souvenir de l'après-midi passé à la maison de campagne de l'historien. Celui-ci reproduisit son étude d'histoire sociale dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, de décembre 1955 à décembre 1957, sous le titre « Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764)¹⁵ ». L'auteur en reprit et développa les conclusions dans la *Revue de l'Université Laval*, avec l'ambition de proposer une image synthétique plus riche du notaire comme type social de la Nouvelle-France. On notera qu'il ne sera jamais un praticien de l'histoire sociale si par cette désignation on entend l'histoire quantitative et sérieuse des phénomènes sociaux du passé. Cela explique un certain dédain de la part de quelques historiens des générations suivantes, où il entre une dose de parti pris, des susceptibilités d'école et — autant le reconnaître — un peu d'étroitesse d'esprit. C'est oublier que l'histoire est un tel mystère qu'elle appelle tous les types d'enquête et que les approches les plus diverses peuvent avoir leur fécondité. S'adonner à l'histoire sociale à cette époque au Québec, c'était s'exposer à l'incompréhension qu'attirent sur eux les pionniers. Ainsi l'article de la *Revue de l'Université Laval* porte en surtitre : « La petite histoire » parce que, je suppose, il ne s'agit ni d'histoire politique au sens noble du terme, ni d'histoire religieuse¹⁶.

14. ANDRÉ VACHON à Lionel Groulx, 5 décembre 1962, Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx, Fonds Lionel Groulx [FLG].

15. Le mémoire a été rédigé du 15 décembre 1954 au 11 mai 1955. ANDRÉ VACHON, « Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* [RHAF], 9, 3 (décembre 1955), p. 423-438 ; 4 (mars 1956), p. 546-561 ; 10, 1 (juin 1956), p. 93-103 ; 2 (septembre 1956), p. 257-262 ; 3 (décembre 1956), p. 381-390 ; 11, 1 (juin 1957), p. 93-106 ; 2 (septembre 1957), p. 270-276 ; 3 (décembre 1957), p. 400-406.

16. ANDRÉ VACHON, « Le notaire en Nouvelle-France. La petite histoire », *La Revue de l'Université Laval*, 10, 3 (novembre 1955), p. 235-252. Je ne mentionne pas ses articles sur le même sujet dans le *Bulletin des recherches historiques* et dans la *Revue du notariat*, en 1955-1958.

L'auteur y propose trois explications du destin social du notaire en Nouvelle-France : salaire insuffisant, faiblesse et dispersion démographiques, ignorance des colons. Il conclut que, « dépourvu d'honneurs et mal rémunéré, le notaire de la Nouvelle-France devait vivre d'expédients et n'avait pas, dans une société en partie illettrée, tout le prestige et l'influence dus à sa profession¹⁷ ».

« Tentative et travail d'approche¹⁸ », le mémoire appelle un approfondissement ou un prolongement. Ce sera l'*Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, qui confère à son auteur sa première spécialisation et lui compose sa première carte de visite. Un concours de circonstances facilite les choses, en le ramenant à ses premiers travaux¹⁹. En prévision du VI^e Congrès international du notariat latin, la Chambre des notaires de la province de Québec commande une histoire de la profession au Québec, des origines à nos jours. Voilà pourquoi, en 1961, la synthèse spécialisée de Vachon paraît dans une édition de luxe hors commerce²⁰. L'année suivante, les Presses de l'Université Laval la publient à leur tour²¹. En exploitant les mêmes sources et en appliquant les mêmes méthodes que dans le mémoire, l'auteur suit l'évolution de la profession sur plus de trois siècles. Son récit explicatif se divise en trois parties : « Lente organisation de la profession notariale (1621-1791) » ; « Le notariat et la montée des classes professionnelles (1791-1870) » ; « Le notariat face à l'industrialisation (1870-1960) ». On remarque le découpage chronologique caractéristique de l'« école de Québec », qui minimise la rupture de la Conquête. Le chapitre consacré aux années 1760-1791 s'intitule d'ailleurs « Le prolongement du régime français ». On touche du doigt ici l'influence du milieu intellectuel sur l'interprétation historique. Vachon avait la fibre nationaliste, beaucoup plus que les Fernand Ouellet et Jean Hamelin mentionnés dans son avant-propos, mais il s'est tenu loin du radicalisme de Maurice Séguin et de l'école de Montréal. Pourtant, c'est bien la Conquête qui a poussé le notariat canadien dans « la crise la plus sérieuse de son histoire » : « coupé de ses racines les plus profondes, [il] sera menacé d'une complète disparition ».

17. *Ibid.*, p. 248.

18. *Ibid.*, p. 247.

19. Julien S. Mackay, « In memoriam », *Entracte* [revue de la Chambre des notaires], 13, 2 (18 février 2004), p. 30. Le notaire Mackay rappelle qu'André Vachon affirmait s'être toujours intéressé à l'histoire du notariat parce qu'il descendait de Paul Vachon, maçon poitevin ayant rempli les fonctions de notaire dans des seigneuries de la région de Québec, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. Merci au notaire Rock Tousignant pour cette référence.

20. ANDRÉ VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Montréal, [Hors commerce], 1961, 211 p.

21. ANDRÉ VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, xxvii-209 p.

Mais « ces années troublées » ne courent que de 1763 à 1767 ; des ajustements et des tâtonnements plus ou moins pénibles aboutissent à l'Acte de Québec de 1774. « Une crise de dix années venait de prendre fin », observe sobrement l'historien²². La Conquête n'en a pas moins eu des effets à long terme particulièrement pernicieux : « Le notariat canadien doit, en effet, s'imposer dans un cadre politique, économique et social de plus en plus marqué par la pensée et les conceptions anglo-saxonnes. [...] Le droit civil français lui-même s'altère rapidement. [...] Le notariat, de conception essentiellement latine et française, est donc la victime de l'anglicisation graduelle de nos institutions²³. »

Vachon fait hommage de son premier livre à Lionel Groulx et le prie d'en signer lui-même la critique dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. « Acceptez-le, lui écrit-il, comme un témoignage de respect et d'admiration pour celui qui sut si parfaitement encourager tant de jeunes en leur communiquant, au bon moment, le feu de son enthousiasme²⁴. » Le compte rendu de Groulx souligne la « remarquable aptitude à la synthèse » de l'auteur, qui « a su étudier, fouiller une tranche du passé sans jamais l'isoler de l'ensemble où elle loge et s'explique²⁵ ». Il le félicite d'avoir voulu « replacer le notariat dans le contexte général de l'histoire du Canada : ce qui est bien la vraie manière de comprendre une institution et d'en suivre l'évolution. Ainsi qu'il arrive toujours, en ces sortes de mutuels éclairages, l'institution, du même coup, aide à mieux interpréter quelques aspects de l'histoire générale. » Ce sont les pages sur l'adaptation à l'ère industrielle et à son évolution rapide qui paraissent au critique les plus réussies : elles constituent « un intéressant chapitre de l'histoire sociale du Canada français ». Mais le critique n'est pas pleinement satisfait : « L'auteur nous a bien démontré l'influence du contexte historique sur la profession notariale ; nous a-t-il fait apercevoir, tout aussi bien [...] le rôle de la même profession dans l'évolution de la société canadienne-française ? » Et de conclure par ce qui se voulait un encouragement : « Mais rien de ces critiques, il nous plaît de l'avouer, ne diminue, en l'œuvre de M. Vachon, la belle promesse d'un futur historien. »

La recension tardive dans *Recherches sociographiques* porte la signature de Fernand Dumont, qui classe d'emblée l'étude parmi les ouvrages d'histoire sociale²⁶. Le grand sociologue impute à l'état de l'historiographie et de la documen-

22. *Ibid.*, p. 55, 59, 62.

23. *Ibid.*, p. 190-191.

24. ANDRÉ VACHON à Lionel Groulx, 5 décembre 1962, FLG.

25. LIONEL GROULX, compte rendu de l'*Histoire du notariat canadien* (1962), *RHAF*, 16, 4 (mars 1963), p. 596-598.

26. FERNAND DUMONT, compte rendu de l'*Histoire du notariat canadien* (1962), *Recherches sociographiques*, 6, 2 (mai-août 1965), p. 202-203.

tation les lacunes qu'il signale. Il regrette en particulier l'absence de développements sur « la situation et le genre de vie du notaire à la campagne et à la ville », de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui. Il aurait fallu pouvoir disposer d'un autre type de documentation, les entrevues autobiographiques. Le critique insiste sur « l'importance de cet ouvrage, par sa valeur intrinsèque tout autant que par sa valeur de symbole. Il indique une orientation nouvelle de notre historiographie. Il faut souhaiter qu'il devienne le modèle de plusieurs autres monographies sur l'histoire des professions et de notre bourgeoisie. »

Pour sa part, Mason Wade signale l'habileté de l'auteur et considère que son étude de l'adaptation d'une vieille institution française aux conditions particulières et toujours en évolution de l'Amérique du Nord projette une lumière nouvelle sur le développement de la société canadienne-française tout en rendant possibles des réinterprétations de l'histoire générale²⁷.

L'Histoire du notariat canadien valut à Vachon le diplôme d'études supérieures en histoire²⁸, nouvelle reconnaissance de son statut d'historien. Le prix Raymond-Casgrain et le prix Montcalm (Paris)²⁹ couronnèrent son livre et consacrèrent sa réputation³⁰. Il avait été archiviste aux Archives de la Province de Québec de 1956 à 1961. En 1962, il entra aux Presses de l'Université Laval à titre de directeur des éditions. Il inaugurerait ainsi sa carrière d'administrateur, qui, hélas! dérobera bien des heures et des réalisations à son œuvre d'historien. Mais il fallait vivre. Peu fait pour l'enseignement, — il fut quelque temps chargé de cours à l'Université Laval — il ne voyait guère s'ouvrir d'autres avenues devant lui, dans le Québec de cette époque. En 1964, il devint directeur adjoint et, de 1966 à 1971, directeur général³¹. Il fut en même temps secrétaire général, puis directeur adjoint du *Dictionnaire biographique du Canada*, où sa rigueur fit merveille, imposant des critères de qualité qui assurèrent la renommée de cette gigantesque œuvre collective. Du tome premier, Fernand Dumont écrit : « Il est des mots qu'on n'utilise qu'avec d'infinis scrupules. Ici, il faut bien consentir à parler sans réticences de chef-d'œuvre³². » Vachon y rédigea lui-même de nombreuses biographies, d'une tenue exemplaire. Il dirigea aussi une collection d'étu-

27. MASON WADE, compte rendu de *L'Histoire du notariat canadien*, *The Canadian Historical Review*, 44, 3 (septembre 1963), p. 243.

28. Il ne présentera pas de thèse de doctorat.

29. Le premier en 1962 ; le second en 1963.

30. RÉGINALD HAMEL, JOHN HARE et PAUL WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, p. 1319-1320.

31. Prenant ses fonctions très au sérieux, il voulut se documenter. Il en résulta l'opuscule *L'Édition universitaire en France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, 66 p.

32. FERNAND DUMONT, compte rendu du *Dictionnaire biographique du Canada*, t. 1, *Recherches sociographiques*, 7, 3 (septembre-décembre 1966), p. 369.

des biographiques publiée par les Presses de l'Université Laval et les Presses de l'Université de Toronto. Présidant le comité canadien d'édition de l'*Encyclopædia universalis*, il en influença les choix éditoriaux. C'est ainsi qu'y fut inséré un article sur Lionel Groulx, par Roger Duhamel, alors que la plupart des ouvrages de référence français l'oubliaient et continuent de l'oublier. En 1971, il revint aux Archives nationales du Québec, cette fois en tant que conservateur³³, poste qu'il occupa pendant cinq ans. Après quelques années difficiles, il fut nommé à la Chaire d'études acadiennes de l'Université de Moncton, dont il fut le premier titulaire (1982-1985). Le prestige des hautes fonctions qu'il avait exercées et sa réputation d'historien l'avaient signalé à l'attention du comité de sélection, mais sa désignation avait suscité une controverse : le poste ne devrait-il pas revenir à un Acadien ? Il eut du mal à s'adapter ; on lui mesura l'appui. Son premier mandat fut son dernier³⁴. Il m'écrivit le 20 décembre 1985 : « [...] je n'ai jamais obtenu la moindre collaboration de mes collègues de Moncton. La partie était perdue pour moi au départ. Il m'eût fallu faire la Chaire tout seul³⁵. » Cette mésaventure l'humilia et le priva d'une source de revenus.

* * *

En 1968, il succéda à Jacques Rousseau au neuvième fauteuil de la Société des Dix. Il en était le troisième titulaire ; les deux premiers avaient été des personnalités fortes et originales. Aristide Beaugrand-Champagne était architecte, professeur et archéologue ; Rousseau, botaniste, professeur, administrateur, anthropologue-historien, spécialiste du Nord. Les deux avaient étudié les populations amérindiennes. Or Vachon lui-même était venu à l'ethnologie amérindienne dans le cadre de ses travaux sur la Nouvelle-France. Il laisserait sa marque sur ce nouveau domaine comme il l'avait fait sur l'histoire de l'institution notariale. En 1968, Vachon avait été élu dauphin des Dix, c'est-à-dire membre de la société, sans être titulaire d'un fauteuil et sans publier dans *les Cahiers*, mais avec droit de participation aux réunions. Advenant une vacance, il serait appelé à la combler. Au décès de Rousseau, il prolongea donc la traditionnelle orientation du neuvième fauteuil vers les études amérindiennes³⁶. Vachon a été membre titulaire pendant 27 ans, soit de 1970 à 1997. La longévité académique moyenne et médiane des sociétaires décédés est de 19 ans. Celle de Vachon lui est de beau-

33. PAUL-ANDRÉ LINTEAU, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, 25, 2 (septembre 1971), p. 293-294.

34. [Anonyme], « Des historiens exigent un titulaire acadien », *L'Acadie nouvelle* (18 août 1985).

35. ANDRÉ VACHON à Pierre Trépanier, 20 décembre 1985, AA.

36. ANDRÉ VACHON [avec le concours de JEAN SIMARD], « Le Neuvième Fauteuil [Aristide Beaugrand-Champagne et Jacques Rousseau] », *C.D.*, n° 51 (1996), p. 173-184 ; PHILIPPE SYLVAIN, « Préface ». *C.D.*, n° 35 (1970), p. 5-6.

coup supérieure. En fait, seuls Raymond Douville, Gérard Malchelosse, Olivier Maurault et Albert Tessier l'égalent ou la dépassent. Si on ajoute ses deux années à titre de dauphin et ses six années en qualité d'émérite, il aura fait partie de la famille des Dix durant trente-cinq ans. Les Dix ont tiré profit de ses dons littéraires éminents, le nommant éditeur-délégué, puis secrétaire. Des anciens, tel le docteur Sylvio Le Blond, lui demandaient de retoucher leurs textes, d'en récrire parfois des passages entiers.

Un grand spécialiste des études autochtones, l'anthropologue et ethnohistorien Bruce G. Trigger, reconnaît la contribution de plusieurs membres de la Société des Dix à la modernisation de ce champ de recherche. Il nomme Léo-Paul Desrosiers, Jacques Rousseau et André Vachon. En 1960, ce dernier publiait dans le *Rapport* de la Société historique du Canada une communication remarquable et remarquée sur « L'eau-de-vie dans la société indienne³⁷ », dont Trigger écrit : « L'étude d'André Vachon consacrée aux effets de l'eau-de-vie sur les autochtones du XVII^e siècle renouvela la compréhension de ce problème abordé par l'auteur en fonction des valeurs et des croyances indiennes³⁸. » Ce bel hommage est tout à fait mérité. À partir de 1962, on ne pouvait plus aborder sérieusement cette question sans se référer aux travaux de Vachon, qui montre que la recherche de l'« ivresse-possession » par les Indiens avait pour but la « reconstitution [...] de l'ambiance de leur vie culturelle ». Au risque de scandaliser, l'historien affirme sans ménagement que la religion chrétienne introduisait un « élément puissant de désintégration » dans la société amérindienne³⁹. C'est reconnaître la relation étroite entre religion et civilisation. Marcel Trudel appréciait particulièrement cette thèse défendue par Vachon⁴⁰.

Ce dernier était persuadé qu'on avait mal étudié la politique coloniale à l'égard des Amérindiens. De ce fait, il proposait l'explication principale suivante :

Un grand nombre d'historiens ont abordé cette question, mais il me semble que, [Léo-Paul] Desrosiers mis à part, on n'a pas suffisamment tenté de comprendre l'Indien, qu'on a trop souvent étudié comme s'il eût été un produit de la civilisation

-
37. ANDRÉ VACHON, « L'eau-de-vie dans la société indienne », La Société historique du Canada, *Rapport 1960 de l'assemblée annuelle tenue à Kingston les 8-11 juin de cette année, contenant les Communications historiques*, 1960, p. 22-32.
38. BRUCE G. TRIGGER, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, traduit de l'anglais par Georges Khal, Montréal, Boréal et Seuil, 1992, p. 67-68.
39. ANDRÉ VACHON, « L'eau-de-vie dans la société indienne », *loc.cit.*, p. 30-31 ; MARC LA TERREUR, compte rendu de ROBERT DE ROQUEBRUNE, *Les Canadiens d'autrefois*, RHAF, 16, 1 (juin 1962), p. 128-130.
40. MARCEL TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. 2, *Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 400-403.

occidentale et chrétienne, et en lui prêtant des préoccupations, des réactions ou des sentiments qui n'ont jamais été les siens. Par suite de cette ignorance [...] l'on s'est trompé assez souvent sur la portée réelle de telle attitude des autorités françaises vis-à-vis des Indiens ou de ces derniers vis-à-vis des Français⁴¹.

Ce n'est pas seulement l'histoire de la politique coloniale qui profiterait des études amérindiennes, mais aussi l'histoire religieuse, dont des pans entiers appelaient, pensait-il, une réinterprétation⁴². Un fait incontournable devrait commander cette relecture : « Pendant longtemps (1632-1663), la mission canadienne prend le pas sur la colonie, laquelle est en quelque sorte à la remorque de la mission ; et, même après 1663, les préoccupations et le travail missionnaires conservent, au pays, une place à part⁴³. » Pour assurer le progrès des études amérindiennes, nécessaire à l'histoire missionnaire, il comptait sur un changement d'attitude de la part des historiens, dont « trop peu [...] ont emprunté les méthodes ou utilisé les conclusions des anthropologues. De sorte que historiens et anthropologues continuent de s'ignorer, alors qu'ils trouveraient tellement d'avantages à collaborer⁴⁴. »

La première collaboration de Vachon aux *Cahiers des Dix* porte sur les colliers et ceintures de porcelaine⁴⁵. Ce texte fouillé, d'une rare érudition, met en valeur l'acuité de l'esprit critique chez Vachon. Ce dernier n'en met pas moins en garde le lecteur : « Dans l'esprit de l'auteur, cet article a un caractère provisoire seulement, et ne marque qu'une étape dans le cours de sa recherche. » Cette précaution ne doit pas cacher le fait qu'ici comme toujours chez Vachon on peut suivre avec admiration une discussion serrée des sources, exercice de critique historique où il excelle. Sur plusieurs points, il y corrige anthropologues, ethnologues et historiens : contrairement à ce qu'on a prétendu, ce ne sont pas les Hollandais et les Anglais qui ont inventé la porcelaine (*wampum*), dont l'emploi est attesté à l'époque préhistorique, bien avant la formation de la ligue iroquoise ; il est faux que certaines nations se soient contentées de coquilles d'eau douce, renonçant aux coquilles marines ; on a eu tort de mettre en doute l'exactitude du terme *porcelaine* pour désigner le *wampum* ; « on a sous-estimé la longue patience de l'Indien, son habileté naturelle et les nombreux loisirs qu'il pouvait consacrer

41. ANDRÉ VACHON, « État des recherches sur le régime français (1632-1760) », FERNAND DUMONT et YVES MARTIN, éd., *Situation de la recherche sur le Canada français. Premier colloque de la revue Recherches sociographiques du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p. 13.

42. *Ibid.*, p. 19.

43. *Ibid.*, p. 18.

44. *Ibid.*, p. 14.

45. ANDRÉ VACHON, « Colliers et ceintures de porcelaine chez les Indiens de la Nouvelle-France », *C.D.*, n° 35 (1970), p. 251-278.

à polir et à percer ces grains de porcelaine»; Marcel Trudel a erré en affirmant que la verroterie française a supplanté la porcelaine dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle car elle y était rare, il a mal interprété les textes et s'est contredit; enfin, les spécialistes se sont trompés en faisant remonter à la préhistoire l'usage de la porcelaine comme monnaie alors que cet emploi est une invention des Anglais et des Hollandais.

Le deuxième article de Vachon dans *les Cahiers* continue le premier et traite du rôle de la porcelaine dans la diplomatie amérindienne. L'historien qualifie d'habile la diplomatie des Indiens et de magnifique l'éloquence de leurs orateurs. Il conclut par ces lignes :

Ces hommes des bois, à demi-nus, ne savaient point écrire, mais, on en conviendra, ils savaient parler admirablement et ils possédaient le génie de la politique. Au reste, ils ne s'estimaient en rien inférieurs aux Européens, qui, à vrai dire, ne manifaient pas toujours autant de sagesse qu'eux.

Qui oserait encore les qualifier de sauvages et de barbares⁴⁶ ?

Je crois bien que le premier texte de Vachon que j'ai eu entre les mains était *Éloquence indienne*, publié dans la belle collection des « Classiques canadiens » de Fides⁴⁷. Ce petit fascicule intègre les discours des orateurs indiens à la littérature canadienne — ainsi qu'on disait alors — et, par conséquent, repousse la naissance de cette dernière loin dans le temps. Voilà deux innovations dont notre confrère peut revendiquer la paternité. L'image d'ensemble qu'il présente des colons et des Indiens n'est pas l'opposition entre civilisés et non civilisés, mais « la complexité des rapports qui s'établissaient entre deux civilisations si diamétralement différentes⁴⁸ ». Aussi les sommets de l'art oratoire sont-ils à la portée des autochtones, dont les sociétés s'organisaient autour de la harangue et du discours. Leur génie poétique évoque celui d'Homère, leur logique, « toute simple, appuyée sur le bon sens, mais puissante⁴⁹ », n'aurait pas été dédaignée par Aristote, et leur éloquence pouvait s'élever à la hauteur des écoles de Cicéron et de Démosthène. La traduction ne parvient pas à rendre les grâces et « les subtilités de la langue originale ». Le discours s'accompagnant souvent du geste, de la chanson et de la danse, il « réunissait tous les éléments du drame antique; sou-

46. ANDRÉ VACHON, « Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne », *C.D.*, n° 36 (1971), p. 179-192.

47. À mon sens, cette collection n'a jamais été remplacée; elle m'impressionna fort à l'adolescence.

48. ANDRÉ VACHON, éd., *Éloquence indienne*, Textes choisis, présentés et annotés par André Vachon, Montréal et Paris, Fides, 1968, p. 8.

49. *Ibid.*, p. 10.

vent, il en possédait par surcroît la majestueuse noblesse et les impérissables beautés⁵⁰».

Sa connaissance approfondie de l'histoire de la Nouvelle-France et des sociétés amérindiennes préparait bien Vachon à aborder le problème historique complexe que constitue l'affaire du Long-Sault ou, si l'on préfère, le rôle historique de Dollard des Ormeaux. Son intervention dans le débat est si déterminante qu'elle en fixe un avant et un après. Patrice Groulx a écrit là-dessus des pages révélatrices, dont on pourrait toutefois discuter certaines affirmations⁵¹. L'un des appuis essentiels de la réinterprétation de Vachon est la reconsidération de la source huronne, plutôt dévalorisée par ses prédécesseurs, dont Lionel Groulx. Dans cette discussion, qui est de 1964, Vachon prend le contre-pied de Groulx non seulement — ce qui est l'essentiel ici — sur le crédit que l'on doit accorder à la source huronne, mais encore sur la maîtrise du langage par les Indiens et sur le cas qu'il convient de faire de leur psychologie et de leur culture pour pénétrer leurs décisions et leurs comportements. Concernant la fuite ou la trahison de certains Hurons, qui, par association, discréditerait le témoignage de l'un d'eux, Vachon écrit :

Mais examinons davantage cette objection, qui à plusieurs paraît décisive, parce qu'ils jugent les Indiens selon les normes de notre civilisation occidentale et chrétienne, oubliant que les Indiens de l'Amérique du nord [*sic*] avaient, au XVII^e siècle, leur propre civilisation et qu'ils avaient une façon bien à eux de voir et de comprendre les choses, de même que des normes à leurs yeux aussi valables que les nôtres pour juger des hommes et des événements. Il faut toujours tenir compte, en portant un jugement sur les Indiens, de leurs coutumes. [...]

En somme, la source huronne est d'une incontestable valeur pour l'historien. [...]

[... elle] peut donc être utilisée sans crainte pour l'étude de l'engagement du Long-Sault⁵².

On remarquera que l'appréciation de Vachon s'exprime sereinement, sans acrimonie aucune. À l'égard de ses devanciers, il manifestait beaucoup de respect, tout en les corrigeant et les dépassant à l'occasion. Par exemple, s'il relève les faiblesses du premier véritable historien du notariat québécois, Joseph-Edmond

50. *Ibid.*, p. 11.

51. PATRICE GROULX, *Pièges de la mémoire. Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*, Hull, Vents d'Ouest, 1998, voir en particulier les p. 343-353.

52. ANDRÉ VACHON, « Valeur de la source huronne. L'affaire du Long-Sault », *La Revue de l'Université Laval*, 18, 6 (février 1964), p. 495-515, voir p. 514-515. Cf. John A. Dickinson, « Annaotaha et Dollard vus de l'autre côté de la palissade », *RHAF*, 35, 2 (septembre 1981), p. 163-178.

Roy — prolixité, digressions, manque d'esprit de synthèse —, il est loin de le mépriser : « Par son labeur acharné et persévérant, Roy fut incontestablement le premier historien de sa génération. Il fit un travail de pionnier, défrichant le terrain et traçant la voie. Nous lui en reconnaissons tout le mérite⁵³. » Il tenait Lionel Groulx en très haute estime. Il avait goûté, je dirais même approuvé, mon petit essai historiographique de 1992 sur ce dernier⁵⁴. Pour sa part, Groulx avait tout de suite découvert les dons éminents de son jeune collègue dans le métier, et l'on ne sache pas qu'il ait jamais révisé son opinion.

En 1966 paraît le premier tome du *Dictionnaire biographique du Canada*, dont Vachon signe l'article consacré à Dollard. C'est un chef-d'œuvre de bilan historiographique et critique. Dans les cours de méthode historique, au chapitre de la critique, on devrait toujours le commenter longuement⁵⁵. Si Vachon ramène à des proportions plus réalistes l'héroïsme de Dollard et de ses compagnons, et s'il compare leurs exploits à ceux d'un Lambert Closse, il leur laisse tout le mérite et toute la gloire qu'un examen rigoureux et sans complaisance des textes autorise⁵⁶. Groulx ne s'y trompe pas et est trop heureux, malgré quelques réserves, d'accepter le renfort de l'historien de Québec contre ceux de Montréal et leur manie de tout rapetisser. Article remarquable, excellente étude, juge-t-il. « M. Vachon n'a pas entrepris, à l'exemple de tant de pseudo-historiens, de refaire cette histoire en dehors des textes ou contre les textes » ; il « n'appartient pas à la catégorie des historiens "coupe-tête" ». Et de conclure : « Mettra-t-il fin — si l'on y peut mettre fin — au parti-pris des pseudo-historiens et à tant de stupides contrefaçons de l'histoire ? Il faudra attendre la guérison de cette morbidité qui incline tout peuple trop longtemps humilié et assujéti à saccager son histoire. L'article de l'historien québécois n'en reste pas moins un valable geste de réhabilitation⁵⁷. »

Quand on insiste lourdement sur ce qui séparait Vachon et Groulx, on déforme la réalité dans la mesure où on feint d'oublier ce qui les rapprochait en dépit de la distance que creuse nécessairement la succession des générations. Comme le montre le dossier Dollard, il faut tenir compte de l'évolution de l'his-

-
53. ANDRÉ VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, 1962, p. 3. Un frère de Joseph-Edmond Roy, Pierre-Georges, a occupé le septième fauteuil de la Société des Dix et son neveu, Antoine, fils de Pierre-Georges, y a succédé à ce dernier.
54. PIERRE TRÉPANIÉ, « Lionel Groulx, historien », *C.D.*, n° 47 (1992), p. 247-277.
55. Au fait, les étudiants d'histoire québécoise sont-ils vraiment initiés à la rigueur positiviste en matière de critique des sources, interne et externe ?
56. ANDRÉ VACHON, « Dollard des Ormeaux, Adam », *DBC*, t. 1, p. 282.
57. LIONEL GROULX, compte rendu du *Dictionnaire biographique du Canada*, tome premier, *RHAF*, 19, 4 (mars 1966), p. 637-640.

torien chez Groulx, qui se corrige et se nuance avec le temps parce qu'il ne cesse de travailler, et de travailler dans les sources, de même qu'il faut tenir compte du genre auquel appartient l'œuvre dont on parle, distinction à laquelle Groulx lui-même tenait. Autre problème : la religion et son rôle en histoire ou, sous un jour plus particulier, le providentialisme. Comme le laisse voir un compte rendu signé par Vachon en 1961 dans la revue très « jeune droite » *Tradition et Progrès*⁵⁸, sa position et celle de Groulx convergent. En deux mots : si un croyant ne peut nier l'action de la Providence dans l'histoire — autrement, on est forcé de renoncer au mystère de l'Incarnation, donc au christianisme —, se livrer à une interprétation providentialiste d'événements singuliers équivaut à tomber dans la plus pure fantaisie et à se débattre dans des contradictions insurmontables. C'est imiter les missionnaires jésuites qui interprètent différemment la maladie qui s'abat sur les Indiens qu'ils évangélisent selon que ces derniers répondent ou résistent à la foi nouvelle. Vachon avoue « préférer l'interprétation des anthropologues modernes et, pour le reste, faire confiance à Dieu, en toute humilité⁵⁹ ».

En 1973, Vachon reprenait ses études amérindiennes pour proposer une interprétation originale des conséquences de la guerre iroquoise après 1666 : « En cherchant leurs intérêts, les Iroquois faisaient donc le jeu des Français. On comprit vite, en Nouvelle-France, l'avantage de leur présence entre les chasseurs de la famille algonquine et les Anglais. Aussi ne fut-il plus question de détruire l'Iroquoisie, mais de la tenir en paix — ce qui était essentiel au bon rendement de la traite⁶⁰. »

Enfin, en 1975, il donnait la suite de l'examen des sources sur Dollard entrepris dix ans plus tôt dans *la Revue de l'Université Laval*. Discutant cette fois les sources iroquoise et française, il rectifia de façon convaincante Lionel Groulx, Ægidius Fauteux, Adrien Pouliot et Silvio Dumas, sans jamais manquer au respect qui leur est dû, convaincu qu'ils avaient été de bons travailleurs de l'histoire⁶¹. Nul n'était mieux armé que Vachon pour affranchir de la légende et rendre

58. PIERRE TRÉPANIÉ, « Robert Rumilly et la fondation du Centre d'information nationale (1956) », *C.D.*, n° 44 (1989), p. 231-254.

59. ANDRÉ VACHON, « L'espoir du Canada français. À propos d'un livre récent », *Tradition et Progrès*, 4, 2 (printemps 1961), p. 25-30. Vachon accordait suffisamment d'importance à ce texte pour le retoucher et l'inclure, sous le titre « D'une certaine conception de l'histoire », dans *Ramas*, t. 2, *Propos sur l'histoire, la recherche et la publication, la patrie et le patrimoine*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 55-60.

60. ANDRÉ VACHON, « La guerre iroquoise et ses conséquences », *C.D.*, n° 38 (1973), p. 157-164.

61. ANDRÉ VACHON, « Valeur des sources iroquoise et française. L'affaire du Long-Sault », *C.D.*, n° 40 (1975), p. 197-222.

à l'histoire les héros et les héroïnes de la Nouvelle-France, sans jamais céder à la fureur iconoclaste que d'aucuns confondent avec la science, mais qui n'est que délire de poseur. Pour s'en convaincre, s'il en était encore besoin, on lira son étude sur Madeleine de Verchères⁶².

* * *

Le troisième domaine où Vachon a excellé est l'histoire religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens. Je pense d'abord à ses études sur M^{gr} de Laval, dont la première dans le tome II du *Dictionnaire biographique du Canada*. Cette belle et longue notice présente du grand évêque un portrait favorable, qui, malgré sa sobriété et son refus des superlatifs, ne contredit pas l'image que l'historiographie traditionaliste en a donnée : un énergique fondateur de chrétienté et un mystique mort en odeur de sainteté. L'essentiel de son œuvre est résumé par une phrase où perce le nationalisme de l'historien : « En plus de jeter les bases d'une *Église nationale*, M^{gr} de Laval en avait fort heureusement commencé l'édification⁶³. » Le travail de Vachon constitue donc une discrète réhabilitation de Laval, « ce personnage, dira-t-il en 1972, aussi méconnu que calomnié⁶⁴ ». L'article de cette année-là dans *les Cahiers des Dix* s'attaque à un point d'érudition : les circonstances et la date de la renonciation de Laval à son canonat en vue de sa nomination à l'archidiaconé d'Évreux.

En 1980, à l'occasion de la béatification à Rome de François de Laval, de Marie de l'Incarnation et de Kateri Tekakouitha, Vachon publiera une version « revu[e] et mis[e] à jour, voire quelque peu augmenté[e] » de sa biographie du premier évêque de Québec parue dans le *Dictionnaire biographique du Canada*⁶⁵. Nive Voisine dit de cette étude sur Laval qu'elle est « la plus valable, la plus équilibrée et la plus pénétrante ». Elle nous rend plus familières non seulement la figure du prélat, mais encore l'Église canadienne tout entière à ses débuts. « Ce résultat tient avant tout à l'esprit de synthèse, aux dons d'exposition et au style sobre et vivant d'André Vachon. » Le critique invite à « lire et relire cet opuscule. On y trouve un contentement intellectuel certain qui nous pousse à souhaiter que l'auteur nous donne une belle, grande et exhaustive biographie scientifique

62. ANDRÉ VACHON, « Jarret de Verchères, Marie-Madeleine », *DBC*, t. 3, p. 331-337 ; *Madeleine de Verchères*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1978, 35 p.

63. ANDRÉ VACHON, « Laval, François de », *DBC*, t. 2, p. 386. L'italique est de moi.

64. ANDRÉ VACHON, « François de Laval, chanoine et archidiaconé d'Évreux », *C.D.*, n° 37 (1972), p. 223-238, voir p. 238.

65. ANDRÉ VACHON, *François de Laval*, Montréal [et Québec], Fides et Les Presses de l'Université Laval, 1980, 64 p., voir p. 5.

qui serait la meilleure préparation à la canonisation du premier évêque de Québec⁶⁶. » Contentement intellectuel: oui, voilà ce que procure au lecteur la prose de Vachon.

Il y revient en 1983 et en 1989, d'abord pour débrouiller, avec la rigueur qu'on lui connaît, la question obscure des quatre érections canoniques de la paroisse de Québec⁶⁷, puis pour étudier les rapports entre la fondation du séminaire de Québec par M^{fr} de Laval et la fondation du séminaire des Missions étrangères de Paris. Il avance une hypothèse « d'autant plus tentante qu'elle est tout à fait inédite »: le vicaire apostolique de la Nouvelle-France ne s'était pas embarqué pour la France en 1662 dans le dessein de fonder son séminaire mais, constatant sur place qu'une donation avait été faite pour soutenir les « missions en pays infidèles » et craignant qu'elle leur fût enlevée, il « décida de fonder sans délai son séminaire et d'en faire approuver l'établissement par le roi, de façon à ouvrir la voie, en quelque sorte, au Séminaire des Missions étrangères de Paris, et à lui procurer, aussi tôt que possible, une "maison" en pays lointain, qui fût une justification de son existence⁶⁸ ».

Il est encore beaucoup question de M^{fr} de Laval dans la notice que Vachon a écrite sur l'abbé Gabriel de Queylus, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal⁶⁹. Davantage développée, la biographie de M^{fr} Jean-Olivier Briand lui donne l'occasion de déployer ses ressources d'historien. On la lira dans la version annotée que l'historien a fait paraître dans *les Cahiers des Dix*, puis en brochure⁷⁰. Son interprétation de l'épiscopat de M^{fr} Briand contraste, par sa sérénité et son équité, avec celle de Marcel Trudel, qui aime pourtant faire profession d'impartialité positiviste. Il marque au passage son désaccord avec certaines affirmations de son ancien professeur. Sa position se rapproche davantage de celle de Michel Brunet, en moins idéologique toutefois: « accuser, écrit Brunet, les administrateurs de l'Église catholique de servilisme [sic] serait injuste. L'historien Marcel Trudel se montre beaucoup trop sévère envers le chanoine Briand [...] »⁷¹

66. NIVE VOISINE, compte rendu de *François de Laval*, RHAF, 35, 3 (décembre 1981), p. 433-434.

67. ANDRÉ VACHON, « Les quatre érections canoniques de la paroisse de Québec (1664-1684) », C.D., n° 43 (1983), p. 61-71.

68. ANDRÉ VACHON, « Séminaire de Québec et Séminaire des Missions étrangères de Paris », C.D., n° 44 (1989), p. 9-19, voir p. 12.

69. ANDRÉ VACHON, « Thubières de Levy de Queylus, Gabriel », DBC, t. 1, p. 659-664.

70. ANDRÉ VACHON, « Briand, Jean-Olivier », DBC, t. 4, p. 103-111; « Jean-Olivier Briand [1715-1794] », C.D., n° 42 (1979), p. 145-173; *Jean-Olivier Briand (1715-1794)*, Québec, Éditions des Dix, 1979, 31 p.

71. MICHEL BRUNET, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, Montréal, Fides, 1969, p. 33; voir aussi p. 129.

À la fin des années 1980 et dans les années 1990, Vachon a préparé des études pour le service d'archéologie de la Ville de Québec. Celle sur le fief du Sault-au-Matelot avant son achat par M^{gr} de Laval en 1666, terrain sur lequel le prélat construirait son petit et son grand séminaire; celle sur le plan d'ensemble du vieux séminaire de Québec dont des historiens ont supposé l'existence que, pour sa part, il nie; celle sur le cimetière Sainte-Anne, situé entre le séminaire et la cathédrale de Québec; et celle sur la cour des Petits du petit séminaire de Québec ont été insérées dans *les Cahiers des Dix*⁷².

* * *

Le quatrième champ d'étude où l'historien André Vachon prêcha d'exemple — et magnifiquement — fut l'histoire administrative de la Nouvelle-France. C'est lui qui rédigea l'article considérable sur Jean Talon dans le *Dictionnaire biographique du Canada*⁷³. On ne pouvait être l'auteur d'un tel travail sans posséder à fond l'histoire du XVII^e siècle canadien. Dans le même ouvrage, au tome II cette fois, il publia un de ces textes essentiels dont il avait le secret, — essentiels parce qu'ils devenaient des références obligées : « L'administration de la Nouvelle-France⁷⁴ ». Cet article de fond fut reproduit en fascicule en 1970, avec textes français et anglais en regard⁷⁵. Outre la vérité — toujours sa valeur suprême —, Vachon cherchait la clarté, pour mettre à la portée du plus grand nombre sa science, qui m'impressionnait tant. Dans le premier tome de ses *Ramas*, lancé en 1988, il affirmait en avant-propos : ce recueil « ne s'adresse pas tant aux historiens professionnels — qui y trouveront peut-être à glaner — qu'aux amateurs d'histoire et au public le plus large, — et c'est pourquoi je souhaite qu'on le juge d'une lecture facile, voire agréable⁷⁶ ». Sa prose limpide et maîtrisée lui permettait d'atteindre cet objectif superbement. Ce respect du lectorat était un peu sa marque de commerce, si j'ose dire. Jean-Claude Dubé regretta la brièveté du

72. ANDRÉ VACHON, « Acadie et Québec. Propos divers », *C.D.*, n° 45 (1990), p. 15-51, voir p. 31-41 et 48-51; « Le cimetière Sainte-Anne », *C.D.*, n° 47 (1992), p. 91-115; « La cour des Petits (Petit Séminaire de Québec) », *C.D.*, n° 48 (1993), p. 63-85.

73. ANDRÉ VACHON, « Talon, Jean », *DBC*, t. 1, p. 629-646.

74. ANDRÉ VACHON, « L'administration de la Nouvelle-France », *DBC*, t. 2, p. xv-xxiv. Par exemple, ANDRÉ LACHANCE s'y reporte dans son étude sur *la Justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle. Tribunaux et officiers*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 7-10.

75. ANDRÉ VACHON, *L'Administration de la Nouvelle-France / The Administration of New France, 1627-1760*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1970, 87 p.

76. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 1, *Histoire du Canada*, Sillery, Septentrion, 1988, p. ix. Généralement courts, les textes réunis ici ont pour la plupart été publiés dans divers périodiques à partir des années 1950.

fascicule: son auteur, « qui connaît à fond le Régime français, avait tout ce qu'il fallait pour le [développer] ». Le jugement d'ensemble n'en était pas moins très favorable: « On reconnaît dans ce texte, nota le critique, les qualités qui font de Monsieur Vachon un bon historien: la clarté de l'exposé et la précision des détails. Notons à titre d'exemple comment il sait bien mettre en lumière, avec une sobriété qui n'enlève rien à la précision, la position ambiguë de la Compagnie des Indes face à l'administration royale en 1664⁷⁷. » C'est en effet une section particulièrement éclairante, fort utile aux étudiants.

Vachon avait de grandes ambitions pour l'histoire administrative: « Il faut que les historiens s'imposent de dépouiller et d'étudier les archives administratives pour voir comment, dans la réalité, fonctionnaient ces institutions, comment elles s'adaptaient aux besoins nouveaux. Car, des principes théoriques affirmés dans les documents officiels à l'application dans la pratique quotidienne, il y a souvent un écart considérable⁷⁸. » Notre connaissance doit en devenir si intime qu'on en puisse dégager l'esprit, « ce qui doit être en définitive le but ultime de ces recherches⁷⁹ ». Pour Vachon, en effet, le couronnement des études historiques, c'est la saisie de la pensée d'une époque et d'un milieu, d'où l'importance qu'il attachait à l'histoire intellectuelle et à l'histoire culturelle. Par exemple, comment pénétrer les mentalités religieuses de la colonie, les réinterpréter valablement sans « porter une attention spéciale à l'influence des différentes écoles de spiritualité qui, nombreuses au XVII^e siècle, marquèrent profondément plusieurs des maîtres spirituels de la colonie⁸⁰ »? Sans l'histoire intellectuelle, la société du régime français resterait à bien des égards une énigme. De même que, en histoire économique, l'on ne peut plus se contenter de généralisations — qu'il importe de soumettre « à la vérification stricte des chiffres que peuvent fournir les greffes des notaires, les documents seigneuriaux, les livres de comptes et les archives portuaires⁸¹ » —, de même, concluait-il en 1962, l'heure n'est pas à la synthèse en histoire de la Nouvelle-France. L'histoire politique, sociale, religieuse, culturelle et intellectuelle attendait des monographies fouillées: « Pour le moment, c'est donc à l'étude de détail des différents aspects de cette société que doivent s'attacher les historiens, afin qu'on puisse écrire un jour cette synthèse à laquelle nous rêvons tous⁸². »

* * *

77. JEAN-CLAUDE DUBÉ, compte rendu de *L'administration de la Nouvelle-France, 1627-1760*, *RHAF*, 25, 3 (décembre 1971), p. 429.

78. ANDRÉ VACHON, « État des recherches sur le régime français », p. 12.

79. *Ibid.*

80. *Ibid.*, p. 20.

81. *Ibid.*, p. 16.

82. *Ibid.*, p. 24.

Son passage à la Chaire d'études acadiennes a amené Vachon à s'intéresser de plus près à l'histoire de l'Acadie. En 1990, paraissaient, sur quelques points d'histoire, des notes très érudites, comme les aimaient les anciens de notre Société : l'histoire de Miscou de 1534 à 1628 ; l'édition d'un document inconnu des historiens concernant les menaces anglaises contre Port-Royal et le Cap-Breton, soit la déposition de Pierre Guérard devant le juge de l'Amirauté de Dieppe le 2 septembre 1623 ; l'explication du silence de Pierre Boucher sur l'Acadie dans son *Histoire véritable et naturelle [...] de la Nouvelle France*⁸³. Nos *Cahiers* ont reproduit en 1991 une conférence qu'il donnait à Moncton, en 1984, sur la découverte de l'Acadie, où l'œuvre de Jacques Cartier est mise en valeur⁸⁴.

La Chaire d'études acadiennes a aussi donné l'occasion à Vachon de poursuivre et de diffuser sa réflexion sur le métier d'historien et sur l'art de faire des livres, appliqué aux universitaires⁸⁵. Voilà son dernier domaine d'expertise. Pour ma part, c'est le théoricien de l'histoire qui a d'abord attiré mon attention ; sa hauteur de vues, son idéalisme exigeant, son mépris des compromis ont conquis l'historien que j'essayais d'être, quoique jeune. Il avait beau tenter d'y mettre des précautions oratoires, ses propos en heurtaient plus d'un. À ses collègues de l'université, il osait dire qu'ils n'étaient pas tous appelés à écrire des livres pour la simple raison que, malgré tous leurs efforts, certains ne deviendraient jamais écrivains : « s'il est bon que chacun écrive, il ne l'est point que chacun publie⁸⁶ ». Or, pour Vachon, un historien dans la plénitude du terme, est nécessairement un écrivain. En revanche, on avait toujours la ressource de publier des articles. Et puis, l'enseignement est le premier devoir du professeur d'université, qui, dans l'esprit de Vachon, doit s'efforcer d'être un maître. L'honneur de professer dans une université devrait suffire à une vie d'homme et lui mériter le titre de serviteur de la Cité, sans qu'il lui soit fait une obligation de partir à la chasse aux subventions et de multiplier les publications. Il avait de l'université une conception essentiellement traditionaliste. Comme le cardinal John Henry Newman, il pen-

83. ANDRÉ VACHON, « Acadie et Québec. Propos divers », *C.D.*, n° 45 (1990), p. 15-51, voir p. 15-21, 22-30 et 42-47. Un peu dans le même genre, voir ses « Nouvelles notes », *C.D.*, n° 41 (1976), p. 175-189.

84. ANDRÉ VACHON, « La découverte de l'Acadie (1497-1536) », *C.D.*, n° 46 (1991), p. 11-20.

85. ANDRÉ VACHON, *La Recherche et la Publication à l'université*, [Moncton], Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1983, 14 p. ; *La Chaire d'études acadiennes. Objectifs et moyens*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1984, 15 p. ; *L'Histoire éternelle suivi de Le Livre d'histoire*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1984, 19 p. ; *Études et Documents*, [Moncton], Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1984, 2 vol.

86. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, *Propos sur l'histoire, la recherche et la publication, la patrie et le patrimoine*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 35.

sait que l'université était d'abord une communauté de maîtres et d'élèves réunis dans le respect des hautes humanités, dépôt sacré dont il fallait assurer la préservation et la transmission (*traditio*). L'enseignement n'était donc pas à ses yeux un parent pauvre de l'université, en quelque sorte toléré à côté de la recherche subventionnée, mais sa raison d'être même. Par conséquent, il distinguait la recherche liée à l'enseignement, qui doit passer dans les leçons professées, et qui est commune à tous les professeurs, de l'autre recherche, résultant d'un libre choix et qui n'intéresse qu'une certaine proportion de professeurs. Le professeur a pour médium la parole plutôt que l'écrit. Comment ne pas évoquer la belle figure de Maurice Séguin, un vrai maître, en lisant cette phrase de Vachon : « Par définition, le professeur est donc aussi un chercheur, et son métier lui fait un devoir impérieux de collaborer, oralement, non seulement à la diffusion, mais au progrès même de la connaissance⁸⁷. »

Si le temps est compté et qu'il ne faille lire qu'un livre de Vachon, je recommanderais le tome II de ses *Ramas*, dont le sous-titre résume le contenu : *Propos sur l'histoire, la recherche et la publication, la patrie et le patrimoine*⁸⁸. Ce recueil devrait être une lecture obligatoire pour tous les étudiants inscrits à un cours de méthode historique ou d'historiographie. Ils trouveraient plaisir à s'en imprégner. Dans son beau compte rendu, Jacques Léonard y salue « une pensée humaniste », ajoutant : « L'ouvrage entier⁸⁹ insiste sur l'effort et sur la discipline nécessaires pour faire œuvre durable, et se présente sous une forme agréable, dans une langue à la fois classique et souple, qui rend toutes les nuances d'une pensée souvent teintée d'humour⁹⁰. »

Par quels traits André Vachon peint-il le portrait de l'écrivain d'histoire idéal ? Cela mérite d'être lu et médité :

L'éminente dignité de l'écrivain, d'abord, qui ne vaut que par la claire expression, exacte et concise, des résultats de ses recherches et de ses réflexions créatrices ; la nécessité pour cet écrivain de choisir un régime de vie qui favorise l'étude et la réflexion, lesquelles se nourrissent de solitude et de silence ; le respect, enfin, qu'il doit avoir pour ses lecteurs, fût-ce au détriment d'une gloire facile autant que passagère, et le souci, qui doit l'animer, de contribuer, par une œuvre originale et forte, au progrès de la connaissance et à l'édification de l'humanité⁹¹.

87. *Ibid.*, p. 26-27.

88. Voir note 85.

89. Comprendre : les deux tomes de *Ramas*.

90. JACQUES LÉONARD, compte rendu de *Ramas*, t. 1 et 2, *RHAF*, 45, 2 (automne 1981), p. 294-296.

91. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 35.

A-t-on coutume dans nos départements d'histoire de proposer une ascèse intellectuelle aux étudiants ? de prêcher que la solitude et la réflexion valent plus que l'agitation dans les congrès et les colloques ?

Vachon concevait l'histoire comme une discipline suprêmement humaine, une des voies nécessaires mais non suffisantes dans la poursuite « du bonheur, de la liberté, de la vérité⁹² ». Et la recherche historique lui apparaissait comme la réponse à une exigence intérieure : « on s'y voue parce qu'on est tenaillé par le désir de connaître, et qu'on rêve de se sacrifier au service de la vérité⁹³ ». Cet idéalisme peut passer pour de l'exaltation ; il est en fait à l'origine des grandes vocations historiques. Si l'historien accompli est aussi un écrivain, c'est que, pour Vachon, l'histoire n'a pas cessé d'appartenir à la littérature et de relever de la rhétorique au sens noble du terme. On ne peut être plus net : « Mon intention, du reste, n'est point de nier le caractère scientifique de l'histoire, mais d'affirmer que, scientifique dans ses méthodes et ses techniques, et surtout dans les préoccupations des spécialistes qui s'y adonnent, elle est également un genre littéraire, étroitement soumis, comme tout autre, aux règles de l'art⁹⁴. » D'où découle cette lumineuse définition : « L'imagination et la sensibilité de l'écrivain sous le contrôle constant de la raison froide du chercheur, voilà, à mon avis, l'œuvre historique⁹⁵. » J'admire Vachon de professer sur la place publique et avec une belle intransigence d'aussi hauts principes.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut ajouter une considération, capitale. Elle porte sur la langue, cause et signe d'une civilisation et de la culture intellectuelle qui en est la fleur. Dans une conférence de 1983, Vachon en avertissait : « Permettez-moi d'y revenir, en terminant, pour m'inquiéter avec vous de la décadence rapide de la langue dans nos universités : qu'il soit dû à l'abandon des humanités classiques ou à tout autre cause, ce phénomène a de quoi nous troubler profondément, car il est une des marques habituelles de la fin d'une civilisation⁹⁶. »

Je suis réticent à aborder cet incident fâcheux. Je m'y résous parce que Vachon m'en a lui-même parlé spontanément et qu'il illustre les souffrances — le mot n'est pas mélodramatique ici — qu'il a endurées par fidélité à ses idées. Peut-être en a-t-il fait à d'autres aussi la confidence ? Les proportions prises par cette affaire l'ont mené au bord de la dépression, à laquelle il a tout de même réussi à échapper. Il me faut l'évoquer aussi pour expliquer le terme de férocité que j'ai

92. *Ibid.*, p. 26.

93. *Ibid.*, p. 27.

94. *Ibid.*, p. 42.

95. *Ibid.*, p. 43.

96. *Ibid.*, p. 38.

employé au début du présent article. La cruauté n'était ni dans l'intention de Vachon, ni dans la rédaction consciente de son texte, mais elle fut ressentie comme telle par nombre de lecteurs, d'autant qu'elle frappait un historien de 29 ou 30 ans, donc débutant dans la carrière ou peu s'en faut. Je m'empresse d'ajouter que ce jeune homme, dont je tairai le nom, est devenu l'un des meilleurs spécialistes de la Nouvelle-France et que son manuel universitaire fait autorité. En mai 1969, il présentait au congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française une communication des plus intéressantes et fort bien reçue, qu'il proposa à la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Elle l'inséra dans sa livraison de décembre 1969. L'article s'intitule « La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle. Étude des sources⁹⁷ ». De ce texte de 21 pages, Vachon écrivit une critique cinglante de 84 pages que la revue fit paraître en septembre 1970 sous le titre peu amène de « La restauration de la tour de Babel⁹⁸ ».

J'ai relu attentivement le texte de Vachon. Je le juge d'une réelle valeur pédagogique, si grande, en fait, qu'on devrait le faire analyser dans les cours de méthode historique. L'étudiant observerait un historien chevronné se livrer à la critique des sources, les lire telles qu'en elles-mêmes, les interpréter et s'exprimer dans une langue précise qui leur fait dire tout ce qu'elles renferment et rien qui ne s'y trouverait pas, raisonner et argumenter d'après les règles de la logique, en distinguant l'hypothèse et le fait, la thèse et la preuve. On n'y découvrirait aucune accusation ni aucune invective gratuites ; tout y est montré et démontré, avec une clarté intense. L'ironie même y est justifiée. On sera aussi agréablement surpris — si jamais on en avait douté — de la capacité de Vachon à faire de l'histoire économique et sociale quantitative. S'il n'a pas pratiqué la « nouvelle » histoire sociale, c'est tout bonnement qu'une autre histoire l'intéressait davantage. On l'y voit aussi exposer l'administration de la Nouvelle-France en acte, en pratique. Enfin, il fait toucher du doigt les relations étroites entre l'expression et le savoir, la forme et le fond, l'art de la grammaire et l'art du raisonnement.

Vachon a hésité avant de placer sous les yeux du public cette mise en accusation. Il a franchi le pas, hardiment, pour atteindre un but particulier et un but général. À propos de l'article « La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle », il affirmait, preuve par a + b à l'appui : « Cette étude bouleverse, à première vue, bien des données traditionnelles ; en fait, elle ne résiste guère à l'analyse⁹⁹. » Le

97. « La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle. Étude des sources », *RHAF*, 23, 3 (décembre 1969), p. 404-424.

98. ANDRÉ VACHON, « La restauration de la tour de Babel ou " La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle " », *RHAF*, 24, 2 (septembre 1970), p.167-250.

99. *Ibid.*, p. 168.

but particulier était donc de contrer l'influence que pourrait exercer un devoir d'écolier travesti en ouvrage savant :

Mais le risque est grand, à cause de la réputation de l'auteur et des nombreuses considérations de méthodologie dont il a embrouillé son texte, que plusieurs de ses conclusions ne soient adoptées d'emblée et que, répétées à l'infini comme cela se produit souvent dans notre historiographie, elles ne soient utilisées comme rampes de lancement pour d'autres recherches. Aussi m'apparaît-il nécessaire de faire d'urgence un certain nombre de mises au point¹⁰⁰.

Le but général était de sonner l'alarme dans l'université, à la vocation de laquelle Vachon croyait de tout son cœur, de tout son humanisme. L'évolution mal maîtrisée de l'historiographie et la négligence de la formation au bien raisonner et au bien écrire dans le programme d'histoire, voilà ce qui l'inquiétait et ce qui le poussait à faire preuve de courage, au risque de s'aliéner des collègues. Malgré sa longueur, je ne résiste pas à la tentation de citer le premier paragraphe de sa critique :

La contestation étant propre à la jeunesse, il est normal à bien des égards d'entendre nos historiens de la nouvelle vague dénoncer l'historiographie « traditionnelle », et rassurant de les voir chercher laborieusement, par des voies qu'ils veulent différentes des nôtres, une connaissance plus approfondie et plus exacte du passé. Mais la jeunesse est impulsive, voire impétueuse ; elle a beau tirer vanité de ses méthodes scientifiques rigoureuses, il lui arrive trop souvent d'en rompre impatientement le joug pour sauter aux conclusions — surtout quand ces dernières présentent l'attrait quasi invincible de contredire celles des aînés. Contradictions et oppositions, à la vérité, sont plus apparentes que réelles : beaucoup de prétendues découvertes n'en sont point, et beaucoup d'affirmations à la mode ne sont que la reprise, dans un vocabulaire vaguement ésotérique, de données familières. Plus que le conflit des générations, ce qui nous menace, en effet, c'est la confusion du verbe. Ces jeunes gens, qui ne maîtrisent pas toujours la langue usuelle et qui parviennent difficilement à équilibrer une phrase de trois lignes, plutôt que de se donner une véritable formation en sociologie, en économie ou en psychanalyse, se contentent généralement d'emprunter à ces disciplines une terminologie flottante, d'en alourdir leurs textes et de semer — scientifiquement ! — l'incertitude et l'obscurité. Le résultat le plus net de cette ignorance grandissante de la langue commune et de l'adoption d'un vocabulaire technique encore en gestation a pu être observé au cours de récents colloques d'histoire où les participants s'épuisèrent à disputer pendant des heures sur le sens des mots, sans jamais tomber d'accord¹⁰¹.

100. *Ibid.*

101. *Ibid.*, p. 167-168.

Il aurait voulu persuader tout le monde, y compris les professeurs, « de l'influence de la forme sur le fond, à laquelle, déplorait-il, refusent de croire plusieurs de mes jeunes amis ». Visant l'article qu'il échenillait, il insistait :

Cette absence de rigueur et de précision est due pour une part à une extrême pauvreté de la langue aggravée par une construction grammaticale souvent déficiente. [...] Je m'y arrêterai pour montrer comment une forme défectueuse introduit souvent dans un texte des erreurs de faits ou des difficultés d'interprétation, et aussi pour expliquer dès maintenant l'origine de maintes affirmations erronées ou ambiguës [...] ¹⁰²

Vachon regrettait un autre travers, qu'on peut facilement reconnaître de nos jours en histoire intellectuelle du Québec, des deux côtés de l'Atlantique :

[...] les structures administratives de la Nouvelle-France ne furent jamais identiques à celles de la France, non plus que les pouvoirs, droits et privilèges des officiers et des administrateurs. C'est une tendance que je remarque depuis quelques années chez certains jeunes historiens, sous l'influence par ailleurs bénéfique de maîtres français, de vouloir à toute force retrouver dans la colonie des réalités propres à la métropole au lieu de chercher comment on adapta les institutions, les lois et les coutumes du royaume au contexte bien particulier de la colonie canadienne ¹⁰³.

Pour comprendre l'émoi suscité alors à l'université et dans la profession par la critique de Vachon, il convient d'en citer la conclusion, citation dont on voudra bien excuser la longueur :

La lecture d'un article comme celui que je viens d'analyser ne saurait laisser indifférent quiconque se préoccupe de l'avenir de notre historiographie, surtout qu'il ne s'agit pas ici d'un cas unique. Je me suis, pour ma part, posé d'angoissantes questions avant d'entreprendre cette critique. Ces questions [...] sont d'autant plus troublantes qu'il arrive que des études comme celle-ci soient dirigées par des professeurs de nos instituts d'histoire et rédigées par des auteurs qui ont eux-mêmes la

102. *Ibid.*, p. 174. On comprendra que la mauvaise qualité de l'article en question n'est pas le résultat d'un « fond », en soi solide, que desservirait une forme par trop défectueuse, mais que l'état déplorable du fond est tantôt causé, tantôt aggravé par les faiblesses de la langue. Vachon marque d'ailleurs au crayon rouge de graves fautes de méthode, des erreurs sérieuses de compte, des raisonnements vicieux, des ignorances inexplicables, etc.

103. *Ibid.*, p. 218. Le respect de l'originalité laurentienne était d'ailleurs l'un des critères d'après lesquels Vachon évaluait les personnages historiques qu'il étudiait. En voici un exemple : « Réaliste, Champlain l'est à un haut degré ; c'est même sa qualité maîtresse, à laquelle se rattachent toutes les autres. Fondé sur une observation attentive et clairvoyante, son réalisme est bien servi par les talents du géographe. Le programme de 1618 est si bien adapté à la Nouvelle-France, qu'il ne saurait convenir à aucune autre colonie » (ANDRÉ VACHON, « Deux mémoires de Champlain (1618) », *Revue de l'Université Laval*, 12, 10 (juin 1958), p. 889-894, voir p. 894).

responsabilité de former les futurs historiens et de diriger leurs thèses. Quelles normes président donc maintenant à la sélection des candidats pour qu'il soit possible d'obtenir les plus hauts diplômes universitaires avant d'avoir appris à penser correctement et à s'exprimer d'une façon compréhensible? Quels principes régissent donc la formation des étudiants pour qu'il soit possible d'être proclamé historien avant d'avoir acquis un minimum de méthode et de culture historique? Quelle image leur donne-t-on de leur futur métier pour que, frais émoulus des banquettes de l'université, ils se lancent tête baissée dans des sujets de recherche qui les dépassent manifestement? Combien de temps encore faudra-t-il que ces jeunes gens découvrent par eux-mêmes et à leurs dépens les exigences effrayantes de leur métier et qu'ils trouvent seuls le courage d'y faire face après avoir subi un premier échec dont ils ne sont pas les seuls responsables?

Si la critique est souvent ingrate, elle est absolument nécessaire à la conservation et au progrès de la connaissance. Les anciens philosophes l'avaient compris, qui s'excusaient par ces mots de différer d'opinion avec leurs collègues: *Amicus Plato, sed magis amica veritas*¹⁰⁴.

La nécessité de la critique, voilà une idée chère à Vachon, dont il avait parlé au congrès de 1969 de la Société historique du Canada, formulant le vœu

que nous ayons bientôt, au Canada français, une véritable critique pour les ouvrages d'histoire, comme nous en avons une pour le roman, la poésie et les essais dits littéraires. Je ne sais trop, du reste, à quoi attribuer le fait que nous n'avons guère pratiqué jusqu'ici que la recension traditionnelle, négligeant presque complètement les aspects littéraires de notre production historique. Serait-ce, justement, que, trop peu littéraires dans l'ensemble, nos ouvrages d'histoire ne retiennent pas l'attention des critiques professionnels, et que, par ailleurs, les historiens, collègues de l'auteur, n'osent point livrer le fond de leur pensée? Vous l'aurez peut-être noté: s'il arrive exceptionnellement que l'appréciation d'un ouvrage récent dépasse les limites prudentes de la recension, cela devient tout de suite un événement¹⁰⁵.

Un événement! Sa critique de 1970 en avait créé tout un. Continuant la façon de faire inaugurée par Groulx, le directeur de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* était seul maître à bord. On décida alors de lui adjoindre un comité

104. ANDRÉ VACHON, « La restauration de la tour de Babel », p. 250.

105. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 48. Le texte qui porte ici le titre « Le livre d'histoire » n'est pas un inédit. Il a été amputé d'un paragraphe. Voir ANDRÉ VACHON, « L'historien et son éditeur », *RHAF*, 23, 3 (décembre 1969), p. 353-359. On y trouve résumées les idées de Vachon sur l'œuvre historique, sur le métier d'historien et sur la formation à donner aux apprentis historiens. On ne s'étonnera pas d'entendre cette consigne: « qu'on persuade [aux aspirants à la carrière historique] que la langue, la grammaire, le vocabulaire sont des outils indispensables au même titre que les techniques du métier, et qu'ils doivent les manier avec une égale aisance ou se résigner à n'exprimer jamais que d'une façon imprécise et partielle les fruits de leurs recherches et de leurs méditations » (p. 355).

de lecture¹⁰⁶. Certains prétendaient que le directeur n'aurait jamais dû insérer la mercuriale de Vachon ; d'autres, qu'il aurait dû refuser l'article auquel ce dernier réagissait. Tout bien considéré, c'étaient ces derniers qui avaient raison. Plutôt que la critique, c'est la vérité qui avait été cruelle. André Vachon, membre du conseil de l'Institut d'histoire de l'Amérique française en 1970, était réélu en 1971¹⁰⁷. Le 24 octobre 1971, il recevait un doctorat *honoris causa* de l'Université d'Ottawa. Il ne devait pas avoir tort autant que le prétendaient ses adversaires. John Dickinson, qui reproche à Vachon d'avoir exagéré la pauvreté des officiers de justice en Nouvelle-France¹⁰⁸, confirme indirectement certaines des critiques adressées par ce dernier à l'auteur de « La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle » : « Les conclusions de ses recherches portent sur deux années seulement ; elles ne permettent pas d'apprécier la continuité et l'évolution d'une structure administrative donnée. Le dépouillement d'archives doit en effet englober une période suffisamment longue pour arriver à mettre en lumière des constantes plutôt que des exceptions, et éviter ainsi l'écueil de l'histoire événementielle » ; — « certaines "constatations" [...] nous semblent suspectes » ; — « ces conclusions ne nous semblent pas tout à fait justifiées¹⁰⁹ ». La litote n'abuse personne.

* * *

André Vachon était un grand historien. Son œuvre, plus abondante qu'il n'y paraît, peut rivaliser en qualité avec ce que notre historiographie a produit de mieux. J'ai omis plusieurs titres dans le présent essai biographique. Mais notre confrère a-t-il rempli toutes les promesses de ses débuts ? Je l'ai chagriné un jour, bien involontairement, en terminant par ces lignes mon compte rendu de son étude sur *la Famille Drouin au Perche (1551-1636)*¹¹⁰ :

Si le Québec a sa large part de professeurs d'histoire, a-t-il beaucoup d'historiens, — je veux dire de savants qui, se penchant sur le passé, savent l'évoquer et l'éclairer

106. LA DIRECTION, « À nos lecteurs », *RHAF*, 24, 3 (décembre 1970), p. 329.

107. ROSARIO BILODEAU, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, 23, 4 (mars 1970), p. 665 ; PAUL-ANDRÉ LINTEAU, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, 25, 1 (juin 1971), p. 147.

108. JOHN A. DICKINSON, « La justice seigneuriale en Nouvelle-France : le cas de Notre-Dame-des-Anges », *RHAF*, 28, 3 (décembre 1974), p. 323-346, voir p. 340.

109. JOHN ALEXANDER DICKINSON, *Justice et justiciables. La procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759*, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 4, 110 et 138.

110. ANDRÉ VACHON, *La Famille Drouin au Perche (1551-1636), étudiée d'après des documents découverts et relevés par Madame Pierre Montagne*, préface de Jean Hamelin, Sainte-Anne-de-Beaupré, La Revue, 1985, XIV-93 p. Hamelin termine son élogieuse préface par ces lignes : « Œuvre d'historien et œuvre de pédagogue, *La Famille Drouin* témoigne d'un esprit historien attentif aux orientations neuves de sa discipline et aux besoins de ses contemporains » (p. x).

avec toutes les ressources de la discipline historique et de l'art d'écrire ? M. Vachon est de ceux-là, et il l'est consciemment, ainsi que le révèle la haute conception qu'il se fait du métier d'historien. Il se doit à lui-même de nous offrir quelque jour le grand ouvrage où il donnerait sa pleine mesure et déploierait, pour notre instruction et notre plaisir, les richesses de ses dons éminents et de sa vaste culture¹¹¹.

J'avais en tête une histoire narrative de la Nouvelle-France ou, à défaut, du seul XVII^e siècle canadien, en un volume de 500 ou 600 pages, à l'instar des grandes études historiques de la maison Fayard. Au vu de la nécessité où il se trouvait de gagner sa vie, c'était sans doute une exigence excessive¹¹². En réponse, il a attiré mon attention sur les deux magnifiques albums qu'il venait de publier dans la collection des « Documents de notre histoire », des Archives publiques du Canada : *Rêves d'empire. Le Canada avant 1700* et *L'Enracinement. Le Canada de 1700 à 1760*¹¹³. La critique leur a réservé un bon accueil. Yves Zoltvany a regretté la « résonance clérico-nationale¹¹⁴ » du titre *Rêves d'empire*, — autant dire ses accents groulxien. C'est une opinion, qui laissa Vachon de glace. Pour sa part, s'il se réjouit de voir le patrimoine archivistique mis en valeur de somptueuse manière, John Dickinson aurait souhaité qu'une plus large place eût été faite « aux sources les plus fréquemment utilisées par les historiens d'aujourd'hui » : inventaires après décès, donations, contrats de vente, extraits de procès¹¹⁵.

Vachon a pourtant été le premier à publier un inventaire des biens d'un officier de justice, René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général, c'est-à-dire juge, de la prévôté de Québec. Cet inventaire, notait-il, « permet de constater le train de vie de cet officier de justice, de soupçonner ses habitudes socio-économiques, de pénétrer dans le cadre intime de sa vie familiale, en plus d'évaluer assez exactement sa fortune¹¹⁶ ». C'est l'occasion de rappeler son opinion, émise dès 1962 :

111. PIERRE TRÉPANIÉ, compte rendu de *La Famille Drouin au Perche, 1561-1636* (1985), *RHAF*, 40, 1 (été 1986), p. 112-113.

112. Avant et après son séjour à Moncton, Vachon a été obligé de travailler comme pigiste : traduction, édition de textes, recherche et rédaction (ANDRÉ VACHON à Pierre Trépanier, 21 janvier 1986, AA).

113. ANDRÉ VACHON, avec la collaboration de VICTORIN CHABOT et ANDRÉ DESROSIERS, *Rêves d'empire. Le Canada avant 1700*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1982, xi-387 p. ; *L'Enracinement. Le Canada de 1700 à 1760*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1985, xiii-312 p.

114. YVES F. ZOLTVANY, compte rendu de *Rêves d'empire*, *RHAF*, 37, 4 (mars 1984), p. 635-636.

115. JOHN A. DICKINSON, compte rendu de *L'Enracinement*, *RHAF*, 41, 4 (printemps 1988), p. 634-635.

116. ANDRÉ VACHON, « Inventaire des biens de René-Louis Chartier, sieur de Lotbinière (Québec, 13-17 juin 1701) », *RHAF*, 21, 4 (mars 1968), p. 803-824, voir p. 804.

Il est incontestable que l'on a fait, jusqu'ici, beaucoup de progrès vers la connaissance de notre régime français. Mais il reste à étudier plusieurs secteurs mal connus, que j'ai tenté d'indiquer, et à réinterpréter plusieurs aspects de notre histoire. En particulier, j'ai insisté sur la nécessité, en certains domaines, de faire un dépouillement systématique de ces sources essentielles que sont les greffes des notaires, les archives seigneuriales, les livres de compte des institutions et des particuliers et les archives portuaires de France¹¹⁷.

Il était convaincu que l'histoire des prix est indispensable à l'histoire économique. Sans elle, « l'état actuel des recherches sur l'économie de la Nouvelle-France » restera stationnaire : « nous n'avons pas d'études économiques en profondeur ou, si l'on veut, nous avons des études économiques sans chiffres¹¹⁸ ».

Titulaire de la Chaire d'études acadiennes, il proposera à ses collègues, en 1984, trois grands axes de recherche : le folklore, l'économie et l'histoire religieuse chez les Acadiens, des origines à nos jours. Il annoncera son intention de travailler personnellement dans ce dernier champ. Mais il reconnaissait l'importance des deux premiers. Témoin ce qu'il dira à propos du volet économique : « Si j'ai résolu de proposer ce programme, c'est qu'il m'est apparu que l'un des moyens les plus rapides et les plus sûrs d'en arriver à la compréhension de la société acadienne, passée et actuelle, serait l'étude de son activité économique, laquelle a une influence déterminante sur la mentalité, les mœurs et la culture, bref, sur la vie sociale tout entière¹¹⁹. »

Au reproche d'élitisme qu'on lui a adressé, on pourrait opposer son immense respect pour les études folkloriques et sa soif de connaître, dans l'intimité, pour ainsi dire, le passé des couches populaires :

[...] L'histoire peut faire et défaire des héros, étudier un homme, un groupe, une société, analyser un problème, elle peut décrire avec grande précision le milieu social, économique, politique ou religieux dans lequel a vécu le peuple ; mais je doute que, sans l'apport du folkloriste, elle puisse jamais, elle qui ne croit guère qu'aux sources écrites, dire les pensées et les craintes secrètes, les croyances et les rêves, les amours et les douleurs de l'homme du peuple, qui n'écrivait pas et dont la plume eût été, à coup sûr, aussi pudique que lui. [...]

Seuls, jusqu'ici, les folkloristes se sont mis à l'écoute de ces grandes voix ; seuls ils ont tenté de les saisir au vol et de les fixer ; seuls ils scrutent véritablement l'âme populaire¹²⁰.

117. ANDRÉ VACHON, « État des recherches sur le régime français (1632-1760) » p. 24 ; JACQUES GOUIN, compte rendu de *Situation de la recherche*, RHAF, 17, 1 (juin 1963), p. 134-137.

118. ANDRÉ VACHON, « État des recherches sur le régime français », p. 15.

119. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 150.

120. *Ibid.*, p. 159.

Je n'ai jamais entendu quelqu'un parler avec autant d'enthousiasme des sciences connexes de l'histoire et, en particulier, de cette auxiliaire précieuse qu'est la bibliographie, dont il aimait saluer les artisans les plus valeureux, tels Paul Aubin ou André Côté¹²¹.

Comme il était agréable — et instructif — de deviser avec Vachon de la discipline historique et de son évolution. Il vénérât l'histoire, mais n'en était pas dupe. Je crois bien qu'il aurait pu faire siennes ces lignes de Pierre Gaxotte : « Personne n'a jamais vu Clio. Il n'y a pas d'Histoire. Il n'y a que des historiens. L'histoire est ce qu'ils mettent dans leurs livres et qu'on enseigne aux petits enfants. Les historiens ont leur mode qui change comme celle des couturières. [...] Ils s'enrichissent d'un côté et s'appauvrissent de l'autre¹²². » Pourtant, il était si peu désabusé qu'il a intitulé son discours de réception à la Société royale du Canada, section des Lettres et sciences humaines, « L'histoire éternelle¹²³ ». Les œuvres des historiens, réponses aux besoins de leur temps, en subissent l'empreinte. D'où cette définition de Vachon : « L'historien : un homme enfermé dans son temps, comme dans une prison qui aurait une fenêtre ouverte sur le passé¹²⁴. » L'histoire n'est pas éternelle par la science — toujours contingente — des historiens, mais par sa nature et sa mission, qui sont immuables : établir les faits, les expliquer, en éclairer le présent et les choix de l'avenir. Son éternité est dans son idéal, dans ses efforts sans cesse repris pour y faire correspondre sa pratique. Elle réside aussi dans la part d'art qui entre dans les œuvres des historiens. C'est l'art qui les sauve de l'oubli, quand l'esprit et les besoins qui les ont suscitées se sont effacés. En ce sens, avec le père Lucien Campeau, André Vachon était l'historien le plus consciemment idéaliste qu'il m'ait été donné de fréquenter.

* * *

André Vachon était un traditionaliste. Il ne boudait pas la technique. Je n'ai jamais entendu plus bel éloge que le sien de la radio culturelle. S'il critiquait une part des acquis de la Révolution tranquille, il en célébrait l'autre part. Mais, comme Félix-Antoine Savard, il avait « la hantise de la continuité¹²⁵ ». Lui aussi,

121. ANDRÉ VACHON, compte rendu de PAUL AUBIN, *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada, 1966-1975*, RHAF, 38, 3 (hiver 1985), p. 449-450 ; ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 97-101.

122. PIERRE GAXOTTE, *Aujourd'hui. Thèmes et variations*, Paris, Fayard, 1965, p. 192-193.

123. ANDRÉ VACHON, « Réponse de M. André Vachon, de la Société royale du Canada. L'histoire éternelle » (19 octobre 1974), Louis-Philippe Audet, éd., *Présentation*, p. 43-54.

124. *Ibid.*, p. 52.

125. ANDRÉ VACHON, « Félix-Antoine Savard. Présentation », *Les Lettres québécoises*, n° 3 (septembre 1976), p. 31.

il déplorait « ces ruptures, ces déracinements, que l'on tente de cacher sous les faux noms d'évolution et de progrès¹²⁶ ». Il s'appliquait à « écouter les grandes voix de la tradition — et même, à l'occasion, les plus petites¹²⁷ », ainsi que le faisait, selon lui, Luc Lacourcière. Il félicitait Victor Tremblay de s'être laissé habiter par la « préoccupation de sauver le passé » de sa petite patrie saguenayenne et d'en avoir avivé la fierté¹²⁸.

De ces trois grands noms de la littérature de l'enracinement, que Vachon faisait naître dans l'Hellade, il a publié des éloges d'une belle sincérité. — Le traditionaliste exerce naturellement sa faculté d'admiration. — Il s'amusait aux dépens de ceux qui croient que l'admiration est par définition honteuse, le propre du faible d'esprit. L'admiration est un art qui exige de la mesure. Mais elle est à la portée de tous les cœurs sincères. La critique est difficile, contrairement à ce que dit l'adage. D'où ce conseil : « jamais nous ne choisirons nos sujets de recherche en fonction de nos antipathies, comme il arrive trop souvent à de jeunes chercheurs, qui, dans leur inexpérience, ignorent qu'il est plus difficile de critiquer et de blâmer avec justice, que d'approuver et de louer avec justice¹²⁹ ». Quel plaisir de l'entendre définir la « saine admiration », celle qui « sauvegard[e] la stricte objectivité indispensable au chercheur » :

Car je parle ici de cette admiration qui, une fois les faits rigoureusement établis, non seulement nous sollicite à la manière de la vérité elle-même, mais dont l'objet se confond finalement avec elle ; de cette admiration, merveilleuse faculté de l'homme, qui a pour effet de le hausser au-dessus de lui-même et de l'égaliser à l'objet qu'il admire ; de cette admiration, par conséquent, qui est le moyen assuré d'atteindre, autant que nous le pouvons, à la vérité, et qui en facilite l'expression en animant notre plume et en lui insufflant sa vivifiante fraîcheur¹³⁰.

L'admiration rend l'homme plus homme. Vachon, qui avait toutes les pudeurs, a saisi, en 1976, l'occasion de « prêter publiquement foi et hommage, dit-il, à celui qui fut, et qui reste, l'un de mes maîtres », en l'occurrence Félix-Antoine Savard, à ses yeux poète grec tout autant que poète laurentien. Peut-être ignore-t-on les sentiments de M^{sr} Savard à l'égard de Lionel Groulx ? Le 8 juin 1962, il notait dans son journal : « J'ai, hier soir, et pour me soutenir dans le travail de ma pièce, relu quelques pages de *Notre grande aventure*. Quel homme que ce Groulx ! à mon sens, le plus grand de mes compatriotes depuis longtemps, fort longtemps¹³¹. » Dans cette admiration aussi le maître et le disciple se rejoignent.

126. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 167.

127. *Ibid.*, p. 162.

128. *Ibid.*, p. 172.

129. *Ibid.*, p. 152.

130. *Ibid.*, p. 152-153.

131. FÉLIX-ANTOINE SAVARD, *Journal et Souvenirs*, t. 1, 1961-1962, Montréal, Fides, 1973, p. 166.

Veut-on se convaincre, si ce n'est déjà fait, de l'existence d'indubitables convergences entre la pensée de Groulx et celle de Vachon ? On n'a qu'à relire quelques-uns des propos de ce dernier sur la patrie et le patrimoine. « Territoire que les anciens transmettent, comme un dépôt sacré, à leurs descendants », « union de tous les cœurs », voilà la patrie¹³², « qui est faite de plus de morts que de vivants¹³³ ». Et voici le patriotisme : une « passion amoureuse » et un « devoir de piété » qui ont pour objet la patrie¹³⁴. Vachon n'était pas de ceux que les grands mots de patrie et de patriotisme font sourire ou rendent mal à l'aise :

Au reste, insiste-t-il, si je persiste à parler ici de patrie et de patriotisme, je n'ignore pas que ces mots, naguère d'usage courant, n'appartiennent plus à notre vocabulaire ; ils en sont sortis, assez paradoxalement, au moment même où l'intérêt pour notre patrimoine s'est soudainement éveillé. Les raisons de cette étrange coïncidence seraient très longues à déduire, et je ne m'y engagerai pas. Peut-être tiennent-elles, cependant, au fait que l'âme de nos ancêtres nous est devenue étrangère, à nous dont les conceptions, les croyances et les règles de vie sont souvent opposés aux leurs. [...] rompre avec les morts dans l'instant même que l'on prétend renouer avec le passé et qu'on en recherche fébrilement les vestiges, cela a plus à voir avec l'avarice et la vanité qu'avec l'amour de son pays¹³⁵.

Les archives lui paraissaient tout naturellement un trésor national. Et davantage : « J'ai bien envie d'écrire que c'est de l'âme de notre âme qu'il s'agit ici, d'une substance toute spirituelle, principe de notre vie individuelle et plus encore de notre vie collective, source d'une dignité et d'une noblesse retrouvées, gage enfin de pérennité et d'inaltérable jeunesse¹³⁶. » Ces accents tout groulxien ne trompent pas. Vous doutez encore ? Lisez ces lignes toutes pleines de messianisme. Il les adressait à M^{re} Savard, mais comment ne pas admettre que Groulx lui-même aurait pu les écrire et Vachon, les contresigner ?

De même que le petit peuple grec, défait sur les champs de bataille, se donna sur Rome une miraculeuse revanche, l'élevant à la philosophie, aux arts et aux lettres, au point de lui imposer bientôt une domination spirituelle sans proportion avec sa propre situation de vaincu ; de même, en cette vaste Amérique que nous avons ouverte à la civilisation, n'avez-vous point rêvé pour les vôtres, qui ne cédèrent qu'au nombre, cette sorte de revanche, cette domination des valeurs spirituelles, cet état de liberté intérieure, cette continuité, enfin, par les vertus de l'enracinement, dans la fidélité originelle¹³⁷ ?

132. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 141-142.

133. *Ibid.*, p. 87.

134. *Ibid.*, p. 87 et 141.

135. *Ibid.*, p. 86-87.

136. *Ibid.*, p. 82.

137. *Ibid.*, p. 166.

Bien qu'il ait été un historien scrupuleux, toujours à l'affût de l'anachronisme, Vachon n'a-t-il pas employé le terme de nationalisme pour décrire l'attitude des clercs canadiens du XVIII^e siècle à l'égard de leurs confrères d'origine métropolitaine¹³⁸? Évidemment, nationalisme signifie ici amour de préférence pour sa nation, — une nation, on le voit, déjà distincte de celle de France. Je crois bien qu'il empruntait l'expression à Hermann Plante, qui avait évoqué « une vague de nationalisme, la première de notre histoire¹³⁹ ». Or l'historien Plante était un disciple de l'historien Groulx.

Autre indice du traditionalisme groulxiste de Vachon : son souci des minorités francophones, en particulier l'acadienne et la franco-américaine. Il est resté fidèle au Conseil de la vie française en Amérique pendant que beaucoup l'abandonnaient. À l'instar de Groulx, il concevait le savoir et l'action comme un couple indissoluble. Il écrivait en 1980 : « [...] l'action, — indispensable, à n'en point douter, — sera d'autant mieux orientée et par conséquent d'autant plus efficace qu'elle se fondera sur des données précises et des connaissances étendues, — données et connaissances qu'on demande justement aux chercheurs de fournir. Je ne dis donc pas : la recherche *au lieu de* l'action, mais bien : la recherche *au service de* l'action¹⁴⁰. »

Lionel Groulx avait publié la première étude historique de quelque ampleur d'André Vachon ; André Vachon publia la dernière étude historique de Lionel Groulx. À titre de codirecteur d'une collection de petites biographies éditées conjointement par les presses des universités de Toronto et Laval, il se rendait à Montréal, en juillet 1966. Au cours du rendez-vous que lui avait accordé Groulx, il invita ce dernier à préparer la biographie de La Galissonnière¹⁴¹. Malgré ses 88 ans bien comptés, le vieil historien accepta. Quelques mois avant sa mort, survenue le 23 mai 1967, il remit son manuscrit, qui fut publié en 1970.

À vrai dire, expliqua Vachon, l'ouvrage nous apparut beaucoup plus comme un essai sur la politique coloniale de Roland-Michel Barrin de La Galissonnière que comme une étude biographique, dans le sens où nous l'entendons pour les fins de cette collection. Nous avons néanmoins jugé que ce texte, s'il comporte peu de renseignements purement biographiques, brosse en revanche un tableau si vivant

138. ANDRÉ VACHON, *L'Enracinement*, p. 283.

139. HERMANN PLANTE, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1970, p. 127.

140. ANDRÉ VACHON, « Préface », CLAIRE QUINTAL et ANDRÉ VACHON, éd., *Situation de la recherche sur la Franco-Américaine. Premier colloque de l'Institut français du Collège de l'Assomption (Worcester, Massachusetts, 15 mars 1980)*, Le Conseil de la vie française en Amérique, 1980, p. 5 (numéro spécial de *Vie française*, revue trimestrielle du Conseil de la vie française en Amérique).

141. ANDRÉ VACHON à Lionel Groulx, 3 août 1966, FLG.

et si vigoureux de la Nouvelle-France à la veille de la guerre de Sept-Ans qu'il fallait lui garder sa destination première et l'inclure, à titre exceptionnel, dans notre collection. Nous sommes assurés que le lecteur approuvera cette décision, d'autant que l'essai du chanoine Groulx reconstitue avec bonheur le cadre dans lequel vécut tant de personnages qui auront leur biographie dans les troisième et quatrième tomes de notre dictionnaire, et atteint ainsi l'un des grands objectifs des « Études biographiques canadiennes »¹⁴².

Il avait fallu surmonter un autre obstacle. Au dire de Vachon, la phrase de Groulx n'était plus aussi sûre dans les derniers mois de sa vie. En 1992, dans *les Cahiers des Dix*, je révélais, au sujet du La Galissonière de Groulx, que « le texte en a[vait] été récrit par un excellent écrivain¹⁴³ ». Vachon m'avait prié d'en taire le nom. Aujourd'hui je puis bien confirmer ce que chacun aura deviné : cet excellent écrivain était Vachon lui-même.

* * *

Je regrette beaucoup mon ami. Nous nous sentions en communion de pensée sur tant de sujets, sérieux ou frivoles. De toutes les sociétés dont il a fait partie, c'est à la nôtre qu'il était le plus attaché, et il avait de l'affection pour chacun de ses membres. Son attitude était tout bonnement sa morale en acte. Cette dernière, d'une seule venue, ne dissociait pas le privé et le public, le personnel et le collectif. Elle était tout entière condensée dans deux maximes, qui peignent parfaitement notre confrère. Celle-ci d'abord : « [...] l'ordre même de la charité [...] nous fait un devoir d'aimer plus tendrement ceux avec qui nous avons le plus en commun¹⁴⁴ ». Et puis cette autre : « [...] c'est dans l'enracinement, dans la fidélité, dans la continuité que se forment et se réalisent les grands desseins, et que s'épanouissent les individus et les peuples¹⁴⁵ ». Les académies aussi : il n'avait pu se résoudre à la quasi-disparition de notre Société. Il a tant fait pour lui donner un nouveau départ que, malgré les démentis de la chronologie, je le range volontiers parmi ses fondateurs. Merci, cher André.

Pierre Trépanier

142. ANDRÉ VACHON, « Préface », LIONEL GROULX, *Roland-Michel Barrin de La Galissonière, 1693-1756*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, p. 7.

143. PIERRE TRÉPANIÉRIER, « Lionel Groulx, historien », *C.D.*, n° 47 (1992), p. 271, n. 82.

144. ANDRÉ VACHON, *Ramas*, t. 2, p. 87.

145. *Ibid.*, p. 100.